

# **Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public**

**Une trousse d'information à l'intention des  
militants du SCFP**

## **Inscire l'alphabétisation à l'ordre du jour public**

### **Une trousse d'information destinée aux militants du SCFP**

Le SCFP a surtout concentré ses efforts de promotion de l'alphabétisation et de formation de base sur le gouvernement fédéral. Cependant, des changements récemment survenus au fédéral signifient que les gouvernements provinciaux disposeront désormais de fonds destinés au soutien des activités liées à l'alphabétisation et à la formation de base en milieu de travail. Il pourra aussi y avoir un soutien additionnel à l'anglais langue seconde et à l'intégration en milieu de travail des professionnels formés à l'étranger et d'autres travailleurs.

La possibilité qu'un financement additionnel soit accordé aux programmes en milieu de travail pourrait donc dépendre de la façon dont le mouvement syndical et ses partenaires réussiront à influencer les provinces.

Cette trousse contribuera à soutenir vos efforts de défendre des programmes répondant aux besoins de nos membres et à y assurer une place pour le mouvement syndical. Cette trousse comprend :

- Introduction : Inscire l'alphabétisation à l'ordre du jour public.
- Information documentaire sur les Ententes fédérales-provinciales de développement du marché du travail et les Ententes relatives au marché du travail.
- Une liste de contrôle et un résumé des activités d'alphabétisation des provinces et territoires.
- Un tour d'horizon plus détaillé de la façon dont les provinces et territoires soutiennent les programmes d'alphabétisation, du niveau de financement qu'elles accordent aux programmes d'alphabétisation en milieu de travail et de leurs relations avec le mouvement syndical. La plus grande part de cette information provient des sites Web des gouvernements. Nous savons que cette information ne correspond pas toujours à l'expérience des gens qui travaillent sur le terrain dans les programmes d'alphabétisation. Si vous disposez d'autres informations sur la réalité dans votre province ou territoire, n'hésitez pas à nous les faire parvenir à [alpha@scfp.ca](mailto:alpha@scfp.ca)

**Rechercheur et auteure : Brigid Hayes, consultante en alphabétisation**

**Éditrice :**

**Anna Larsen, Centre de formation syndicale**

**Coordonnatrice :**

**Sylvia Sioufi, Programme Alpha du SCFP**

## **Introduction : Inscire l'alphabétisation à l'ordre du jour public**

Les récents changements apportés par le fédéral créent, pour les provinces et les territoires, de nouvelles occasions de financer les activités d'alphabétisation. Ces nouvelles occasions émanent des Ententes fédérales-provinciales/territoriales de développement du marché du travail et des Ententes relatives au marché du travail.

### **Ententes de développement du marché du travail**

Le budget fédéral de mars 2007 prévoyait le transfert complet des responsabilités du fédéral en matière de marché du travail aux provinces et territoires. C'est la conclusion d'un processus entamé en 1996 alors que le gouvernement fédéral renonçait à sa compétence en matière de formation sur le marché du travail.

Cette « cession de pouvoirs » implique un transfert aux provinces et territoires des programmes financés par l'assurance-emploi (AE partie II). Ces ententes de développement du marché du travail, dorénavant sous la responsabilité des provinces et territoires, sont sur le point d'être finalisées. Ces programmes de la Partie II de l'assurance-emploi aident les prestataires de l'assurance-emploi à trouver et conserver un emploi et comprennent un financement pour des formations de base ou avancées en matière de compétences.

### **Ententes relatives au marché du travail**

En mars 2007, le gouvernement fédéral a aussi annoncé un financement de 500 millions de dollars par année aux provinces et territoires pour des programmes de formation sur le marché du travail devant débuter en 2008-2009. Cet argent neuf est destiné aux travailleurs détenant un emploi peu spécialisé et aux travailleurs sans emploi n'ayant pas droit à l'assurance-emploi (par exemple, les adultes bénéficiant de l'aide sociale). Le gouvernement fédéral met la dernière main aux Ententes relatives au marché du travail (ERMT) avec les provinces et territoires. Le financement proviendra des recettes générales.

Les nouveaux fonds remplacent un plan de l'ancien gouvernement fédéral qui visait la conclusion d'Ententes de partenariat relatives au marché du travail. Ces ententes déterminaient les priorités en matière de formation, notamment les mesures de soutien nécessaires à l'alphabétisation et la formation de base. Elles obligeaient aussi les provinces à créer des forums à l'intention des partenaires du marché du travail (employeurs, syndicats et gouvernement) qui auront pour tâche de déterminer comment les fonds seront alloués.

La nouvelle façon de faire du gouvernement conservateur ne prévoit pas d'obligation de créer des forums des partenaires du marché du travail. L'alphabétisation et la formation de base sont au centre des ententes signées jusqu'à maintenant. Toutefois, les ententes relatives au marché du travail sont négociées en privé et il n'est pas certain que toutes les provinces négocieront des clauses similaires.

## **Inscire l'alphabétisation à l'ordre du jour provincial**

Les nouvelles ententes fédérales-provinciales fournissent aux militants du SCFP l'occasion de faire du lobbying auprès des gouvernements provinciaux afin qu'ils financent les programmes d'alphabétisation et de formation de base en milieu de travail. Nos efforts mettront l'accent sur les bonnes pratiques, les modèles durables et le soutien aux travailleurs en emploi.

Parce que les nouvelles Ententes relatives au marché du travail n'exigent pas la création d'un forum des partenaires du marché du travail, le mouvement syndical a la responsabilité d'articuler directement les besoins de ses membres. Notre approche combine la vision du SCFP en matière d'alphabétisation avec ce qui fonctionne – des exemples positifs de politiques et de pratiques gouvernementales puisés dans l'ensemble du pays.

## **La vision du SCFP en matière d'alphabétisation**

Le SCFP est depuis longtemps directement engagé dans le domaine de l'alphabétisation en milieu de travail, notamment par le biais de notre programme national d'alphabétisation créé en 2000. Les membres du SCFP ont profité des programmes de formation de base en milieu de travail, particulièrement ceux qui n'ont eu qu'un accès restreint aux occasions de formation ou qui ont besoin d'une formation en anglais ou français langue seconde. Les travailleurs ont ainsi été en mesure d'acquérir des compétences, de s'adapter aux changements du monde du travail, de développer un nouvel intérêt pour les occasions d'apprentissage et ainsi devenir plus actifs au sein de leur syndicat et de leur collectivité.

Pour le SCFP, l'écriture et la lecture ne sont pas des fins en soi. Nous croyons que l'alphabétisation permet de lire le monde, pas que les mots. L'alphabétisation est un outil d'équité et de changement social, un moyen de faire progresser l'égalité et l'accessibilité. Nous décrivons l'alphabétisation comme étant les compétences dont nous avons besoin pour travailler, apprendre et vivre. Les programmes en milieu de travail incluent :

- La lecture
- L'écriture
- Les mathématiques

- Des connaissances en informatique
- La communication orale
- L'anglais ou le français langue seconde
- La remise à niveau en vue d'une reconnaissance professionnelle ou de la poursuite d'une formation
- Le développement de l'esprit critique

Les SCFP partagent l'engagement actif du mouvement envers les politiques et programmes qui assurent :

- Le droit d'apprendre reconnu par la loi, tant pour les travailleurs en emploi que les travailleurs sans emploi.
- Une stratégie et un système pan-canadiens d'éducation et de formation des adultes capables d'assurer des programmes de qualité et un accès équitable partout au pays.
- De véritables efforts d'investissements dans les programmes d'alphabétisation et de formation de base de la part des employeurs et des gouvernements.
- L'intégration de l'alphabétisation dans les programmes d'apprentissage et d'acquisition de nouvelles compétences.
- Le développement d'une culture de l'apprentissage dans nos syndicats et sur nos lieux de travail.

Bien que ce soient les provinces et les territoires qui ont la responsabilité de l'éducation et de la formation, le gouvernement fédéral doit continuer à jouer un rôle central dans l'élaboration des politiques et l'augmentation du financement destiné à l'alphabétisation.

## **Qu'est-ce qui fonctionne ?**

Les militants du SCFP peuvent avoir recours à des exemples de bonnes politiques et pratiques gouvernementales lorsqu'ils interviennent auprès de leur gouvernement provincial dans le cadre d'une campagne visant à inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour des politiques du marché du travail. Il est possible d'identifier les bonnes pratiques en posant des questions sur chaque province et territoire. Le tour d'horizon des provinces et territoires inclus dans cette trousse est axé sur ces questions :

- Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?
- Existe-t-il une politique d'alphabétisation des adultes ?
- Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?

- Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?
- Existe-t-il des politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA) ? L'ERA mène à l'obtention de crédits de formation et /ou d'une reconnaissance par l'employeur de la formation et de l'expérience acquises par le travailleur hors du système scolaire.
- Quel est le rôle du mouvement syndical ? Existe-t-il un partenariat entreprise/syndicat/gouvernement ?
- Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?

Les exemples positifs cités dans ce document vous aideront dans votre travail de lobbying.

## **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

Plusieurs provinces ont recours au niveau de scolarité et à d'autres outils de mesure limités pour décrire l'alphabétisation. Toutefois, le Yukon définit l'alphabétisation comme étant : la capacité d'une personne à comprendre et utiliser l'information et les technologies de base dans ses activités quotidiennes à la maison, à l'école, au travail et dans la collectivité dans le but d'atteindre des objectifs personnels et de développer son potentiel.

Au Québec, une politique de 2002 a redéfini l'alphabétisation de façon à tenir compte du contexte actuel de société de l'information, de mondialisation, de changements technologiques et d'accroissement de la complexité de la vie sociale et de travail. L'éducation de base devrait permettre aux gens de :

- Comprendre et utiliser l'information écrite dans le cadre d'une gamme de contextes de façon à atteindre ses objectifs et à améliorer son niveau de compréhension et de compétences.
- Communiquer efficacement avec des auditoires variés.
- Utiliser les technologies de l'information et des communications à diverses fins.
- Participer activement à son rôle de citoyen.

## **Existe-t-il une politique d'alphabétisation des adultes ?**

- L'éducation de base.
- Le Manitoba a récemment été la première province canadienne à déposer une *Loi sur l'alphabétisation des adultes*.
- Compétences Nouvelle-Écosse met en lien le développement des compétences, l'éducation et la formation, ce qui inclut l'alphabétisation..
- Le Nunavut a élaboré une ébauche de stratégie de formation des adultes. Elle propose des actions destinées à soutenir les initiatives de développement des lieux de travail et d'alphabétisation de la main d'œuvre. Ces actions comprennent des programmes de formation de base, des incitatifs financiers et des mesures de soutien à l'intention des employeurs.
- L'île-du-Prince-Édouard a publié en 1996 une stratégie d'alphabétisation intitulée : *Tough Challenges, Great Rewards: A Literacy and Adult Education Strategy* (Défis exigeants, récompenses importantes : Une stratégie d'alphabétisation et d'éducation des adultes). Sa mission : Accorder un accès égalitaire à la formation des adultes comme droit fondamental pour tous les apprenants adultes.

- La politique du Québec en matière d'éducation des adultes et de formation continue offre une formation de base aux adultes, vise le maintien et l'amélioration constante des compétences, une reconnaissance officielle de la formation et des compétences acquises et l'abolition des obstacles à l'accessibilité et à l'assimilation des connaissances.
- L'un des objectifs de la stratégie d'alphabétisation du Yukon est d'assurer que les programmes d'alphabétisation sont élaborés de façon à répondre aux besoins des lieux de travail en matière d'alphabétisation.

## **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

- Ce sont les Centres d'éducation des adultes du Manitoba qui offrent la plupart des programmes d'alphabétisation. Le Centre de formation des TUAC a reçu l'accréditation de Centre d'éducation des adultes.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

- Au Manitoba, les programmes d'alphabétisation et de formation de base en milieu de travail relèvent du Ministère de la Compétitivité, de la Formation et du Commerce de qui provient le financement.
- Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'occupe d'évaluer les besoins en matière de formation en milieu de travail et de programmes de subventions à l'emploi. C'est aussi le gouvernement territorial qui gère les programmes de formation de base et de formation des jeunes et des adultes.
- Éducation en milieu de travail île-du-Prince-Édouard est au centre des activités d'alphabétisation en milieu de travail.
- La *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* du Québec exige des grandes entreprises qu'elles consacrent 1 % de leur masse salariale à la formation en milieu de travail et notamment à l'alphabétisation.

## **Existe-t-il des politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

- La plupart des provinces ont des politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA). L'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta n'ont



pas de politique officielle en ce sens mais en appuient le principe. Les territoires n'ont pas de telles politiques.

- L'Alberta, le Manitoba, le Québec et Terre-Neuve et Labrador ont des clauses d'ERA pour les travailleurs, principalement par le biais d'un système d'apprentissage.

## **Quel est le rôle des syndicats ? Existe-t-il un partenariat entreprise/syndicat/gouvernement ?**

- Le mouvement syndical est représenté au Comité directeur de l'éducation en milieu de travail du Manitoba qui est coordonné par le gouvernement provincial.
- Le mouvement syndical est membre à part entière de Partenaires pour une éducation en milieu de travail de Nouvelle-Écosse. Ce comité composé de nombreux partenaires conseille le ministère de l'Éducation de Nouvelle-Écosse pour ses programmes de formation en milieu de travail, notamment pour l'approbation du financement.
- Au Québec, tous les partenaires du marché du travail contribuent au soutien des activités d'alphabétisation par le biais de la *Commission de partenaires du marché du travail*. Elle est responsable de l'allocation des fonds, conformément à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des acquis de la main-d'œuvre*.
- Le Comité de la formation de base en milieu de travail de l'Alberta compte des représentants du mouvement syndical. Toutefois, ce comité n'entretient pas des liens très étroits avec le gouvernement provincial.

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

- Le Manitoba accorde un soutien financier à l'alphabétisation et à la formation de base en milieu de travail, notamment en défrayant les coûts d'un instructeur et du temps de préparation. Les programmes en milieu de travail sont gérés par un comité au sein duquel le mouvement syndical est représenté.
- La formation en milieu de travail est mise à la disposition des entreprises et des syndicats dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. Les coordonnateurs du développement des compétences au ministère de l'Éducation évaluent les besoins en matière de formation, font des recommandations sur les programmes et aident les organisations à recruter des formateurs qualifiés pour l'éducation des adultes.

- Les coordonnateurs de l'éducation des adultes de l'Île-du-Prince-Édouard approchent les entreprises, aident à l'évaluation des besoins, appuient les formateurs et demandent le financement pour les programmes en milieu de travail.
- Au Québec, du financement est disponible pour le développement et la reconnaissance des compétences, l'adaptation du matériel pour les personnes ayant un handicap, la formation des intervenants et la création de comités mixtes patronal-syndical.
- Le Fonds d'innovation de la Saskatchewan offre une aide financière au développement et à la mise en œuvre de plans d'alphabétisation communautaires. Le communautaire est largement défini comme un partenariat syndical-patronal centré sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail.

## Ententes de développement du marché du travail et Ententes relatives au marché du travail

Les récents changements apportés par le fédéral créent, pour les provinces et les territoires, de nouvelles occasions de financer les activités d'alphabétisation. Ces nouvelles occasions sont le résultat des Ententes de développement du marché du travail et des Ententes relatives au marché du travail.

Le budget fédéral de mai 2007 annonçait :

- Le gouvernement *terminera le transfert des responsabilités pour l'allocation des prestations et des mesures de soutien de l'assurance-emploi* aux provinces et au territoire qui n'ont pas encore obtenu le plein transfert en vertu des *Ententes sur le développement du marché du travail*, c'est-à-dire Terre-Neuve et Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et le Yukon. Lorsque les ententes auront été conclues, les quelque 2 milliards de dollars des programmes de l'assurance-emploi visant le marché du travail seront utilisés partout au pays par les provinces et les territoires. Ces programmes « AE partie II » aident les clients de l'assurance-emploi à trouver et à conserver un emploi.
- À compter de 2008-2009, le gouvernement fédéral *investira 500 millions de dollars par année* dans le cadre des nouvelles *Ententes de formation relatives au marché du travail*, qui seront élaborées avec les provinces et les territoires. Les fonds, qui seront alloués au prorata de la population, serviront à offrir de la formation à ceux qui n'y ont pas accès par l'entremise des programmes d'assurance-emploi existants et à encourager les employeurs à offrir davantage de formation à leurs travailleurs.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Budget 2007 du gouvernement du Canada. <http://www.budget.gc.ca/2007/bp/bpc4e.html>.

## **Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT)**

Les EDTM prévoient que le gouvernement fédéral transfère aux provinces et territoires une partie des fonds de l'assurance-emploi. Ils doivent en contrepartie dépenser cet argent conformément aux critères établis à la *Partie II de la Loi de l'assurance-emploi*. La partie II de la loi prévoit le versement de prestations d'emploi aux individus et de financement aux organismes chargés d'offrir des « mesures de soutien ».

## **Prestations d'emploi**

- *Le développement des compétences* aide les individus à acquérir des compétences par le biais de formations qui peuvent être de base comme spécialisées. Le programme offre une aide directe aux individus et des contributions aux institutions de formation financées par le public permettant de couvrir les frais qui ne sont pas inclus dans les frais de scolarité.
- *Le travail indépendant* aide les individus à créer leur propre emploi en lançant leur entreprise.
- *Les subventions salariales ciblées* encouragent les employeurs à embaucher des individus qu'ils n'auraient pas embauchés sans un tel incitatif.
- *Les suppléments de rémunération ciblés* encouragent les individus à accepter un emploi en leur offrant des incitatifs financiers.
- *Les partenariats pour la création d'emplois* offrent aux individus des occasions d'acquérir une expérience de travail pouvant mener à un emploi stable.

## **Mesures de soutien**

- *Les services d'aide à l'emploi* financent des organisations afin qu'elles offrent des services à l'emploi à l'intention des personnes en chômage. Il s'agit de la source de financement de nombreux organismes communautaires qui offrent des services de recherche d'emploi et divers autres services liés à l'emploi.
- *Les partenariats du marché du travail* encouragent et soutiennent les employeurs, les associations d'employés et d'employeurs et les collectivités afin qu'ils améliorent leur capacité à réagir aux exigences en matière de ressources humaines et à mettre en œuvre de plans d'adaptation de la population active. Il s'agit de la source de financement de plusieurs centres d'action de syndicats dont l'objectif est d'aider leurs membres qui ont été licenciés suite à une fermeture (par exemple, dans les secteurs manufacturier et des ressources).

- *La recherche et innovation* soutiennent les activités d'identification des meilleures façons d'aider les gens à se préparer à occuper un emploi ou à conserver leur emploi et à devenir un élément productif de la population active.<sup>1</sup>

## Historique des EDMT

Les ententes de développement du marché du travail tirent leur origine du vieux débat constitutionnel entre le gouvernement du Canada et les provinces à propos du niveau de gouvernement ayant juridiction sur la formation. Les provinces et plus particulièrement le Québec soutiennent depuis longtemps que la formation et les programmes et services gouvernementaux qui y sont liés relèvent de l'éducation. Le gouvernement fédéral maintient pour sa part que la formation doit être une responsabilité partagée.<sup>2</sup>

Vers la fin des années 90, le gouvernement fédéral a transféré aux provinces et territoires la plus grande part de la responsabilité et du financement de la formation par le biais de la *Loi sur l'assurance-emploi* de 1996 et d'une série d'ententes de développement de marché du travail (EDMT). Les EDMT ont été négociées avec chacune des provinces et chacun des territoires. L'Ontario a été la dernière province à s'entendre et son EDMT est en force depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le gouvernement fédéral a conservé la responsabilité de la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces, des initiatives nationales à l'intention des jeunes, des autochtones, des personnes ayant un handicap et d'autres initiatives pan-canadiennes.<sup>3</sup>

Avant le budget fédéral de 2007, huit de ces ententes prenaient la forme *d'ententes de transfert* qui prévoyaient que la province ou le territoire avait l'entière responsabilité de la conception, de la prestation et de la gestion de programmes et services similaires aux prestations d'emploi et aux mesures de soutien de l'assurance-emploi.

Cinq ententes étaient en *cogestion*. Dans les ententes en cogestion, c'est Ressources humaines et Développement social Canada qui conservait la responsabilité des prestations et des mesures de soutien. Toutefois, le ministère fédéral partageait la responsabilité de la conception, de la gestion et de l'évaluation de ces programmes avec les provinces et les territoires. Les cinq ententes en cogestion ont été signées avec Terre-Neuve et Labrador, l'Île-du-

---

<sup>1</sup> Modalités d'application, prestations d'emploi et mesures de soutien  
[http://www.hrsdc.gc.ca/en/epb/sid/cia/grants/ebsm/terms\\_conditions.shtml](http://www.hrsdc.gc.ca/en/epb/sid/cia/grants/ebsm/terms_conditions.shtml)

<sup>2</sup> Toronto Economic Development. *A Labour Force Development Agreement for Ontario? (Développement économique de Toronto : Une entente de développement du marché du travail ;pour l'Ontario ?)* 2003.

<sup>3</sup> Kjell Rubenson, Richard Desjardins et Ee-Seul Yoon. *Adult Learning in Canada: A Comparative Perspective. (L'éducation des adultes au Canada : Une perspective comparative)*, Statistiques Canada 2007.

Prince-Édouard, la Colombie-Britannique, le Yukon et la Nouvelle-Écosse (la dernière était un partenariat stratégique, une variante du modèle de cogestion).

Le budget de 2007 demandait à *toutes* les provinces et territoires d'adopter le modèle de transfert. C'était en même temps que la signature avec l'Ontario de la dernière EDMT.

**Pour les militants du SCFP de Terre-Neuve et Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Colombie-Britannique, de Nouvelle-Écosse, du Yukon et de l'Ontario, le passage à un modèle de transfert (ou dans le cas de l'Ontario, la mise en oeuvre de l'EDMT) était l'occasion de contribuer à l'élaboration des EDMT.** Les provinces et territoires doivent offrir les prestations et les mesures telles qu'elles sont définies par la *Loi sur l'assurance-emploi*. L'apport du mouvement syndical peut influencer les façons dont les provinces et territoires intégreront l'argent du fédéral aux programmes existants ou modifieront les programmes.

## **Préoccupations générales concernant les EDMT**

- Une tendance à procéder par écrémage ou à ne répondre qu'aux besoins des travailleurs qui ont les meilleures chances de retourner rapidement sur le marché du travail (le principal indicateur de réussite).
- L'exigence faite aux demandeurs de services d'être admissibles à l'assurance-emploi. La conséquence est une exclusion des travailleurs sans emploi qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi et des travailleurs qui ont un emploi.
- Le recours à des fournisseurs de services du secteur privé ou des organismes communautaires. Dans de nombreuses collectivités, le financement des mesures de soutien est dirigé vers des entreprises à but lucratif à qui on confie la tâche d'offrir des services à des travailleurs sans emploi. Il existe aussi une tendance à susciter une concurrence entre les fournisseurs de services et ce, au détriment de groupes cibles plus restreints comme les francophones hors Québec ou les populations rurales.

## **Autres facteurs clés**

Aussi importantes que soient les négociations sur les EDMT, nous devons aussi tenir compte d'autres facteurs essentiels.

- Les deux niveaux de gouvernement continueront à jouer un rôle de premier plan dans le système de développement de la main-d'œuvre.
- Une EDMT ne porte que sur une petite partie du système. Un système de développement de la main-d'œuvre est composé de nombreux autres éléments. Il s'agit notamment de : le système d'éducation scolaire et

postsecondaire, les services d'immigration et d'établissement, les services d'évaluation acquis, la formation et les autres programmes visant les travailleurs en emploi. Les industries, les collectivités et les organismes gouvernementaux qui financent et offrent les services et programmes sont nombreux et variés.

- Nous devons nous attendre à ce que les objectifs à court terme demeurent la norme, soit un accent mis sur un retour au travail rapide sans égard au type d'emploi et sans considération pour les besoins de travailleurs en matière de salaire, d'avantages sociaux et de conditions de travail acceptables.
- Peu importe à qui revient la responsabilité, ce sont les conditions de l'assurance-emploi qui s'appliquent. Ces conditions signifient que seul un petit nombre de travailleurs ont accès aux programmes régis par les EDMT. C'est donc une majorité de travailleurs qui n'a pas accès aux programmes existants ou proposés.<sup>1</sup>

## **Ententes relatives au marché du travail**

Le budget fédéral de 2007 annonçait le transfert de 500 millions de dollars par année aux provinces et territoires pour la formation des travailleurs qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. Il s'agit d'une tentative de corriger un problème qui date de l'adoption de la *Loi sur l'assurance-emploi* de 1996 – le manque de soutien à la formation des travailleurs en emploi et des travailleurs qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.

Le soutien destiné aux travailleurs en emploi s'adresse d'abord à ceux à qui il manque des compétences de base - alphabétisation et notions de calcul – et l'éducation nécessaire pour être en mesure de réaliser leur plein potentiel sur le marché du travail d'aujourd'hui. Le français et l'anglais langue seconde fait partie de la définition de l'alphabétisation. Les travailleurs sans emploi qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi sont notamment : les prestataires d'aide sociale, les immigrants, les autochtones canadiens, les travailleurs qui réintègrent le marché du travail et des sans emploi qui étaient auparavant travailleurs autonomes.<sup>2</sup>

Une initiative lancée par le précédent gouvernement fédéral libéral avait mené à l'annonce de trois Ententes de partenariat de marché du travail. Ces ententes ont été signées en 2005 avec l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan. À

---

<sup>1</sup> Toronto Economic Development. *A Labour Force Development Agreement for Ontario?* 2003 *Développement économique de Toronto : Une entente de développement du marché du travail ;pour l'Ontario ?*). Cet ouvrage écrit par Ursule Critoph, constitue un excellent survol et une bonne analyse des EDMT.

<sup>2</sup> Presentation to the Canadian Labour Congress, Training and Technology Committee (Présentation au Congrès du travail du Canada, Comité de la formation et des technologies) par John Fox, directeur général HRDSC, 10 décembre 2007.

partir de l'exemple de l'Ontario, ces ententes avaient pour objectif : de déterminer les priorités conjointes et le niveau d'investissement du Canada dans le nouveau marché du travail de l'Ontario.<sup>1</sup>

Ces ententes de partenariat prévoyaient que les provinces s'engageaient à dépenser l'argent du fédéral dans :

- L'expansion et l'amélioration de l'apprentissage
- L'intégration au marché du travail des nouveaux immigrants
- L'alphabétisation et la formation de base
- Le développement des compétences en milieu de travail (comme des incitatifs à l'amélioration des compétences pour les nouveaux comme les anciens travailleurs)
- Les populations autochtones
- L'aide aux travailleurs qui sont confrontés à des obstacles à leur intégration au marché du travail (comme les travailleurs plus âgés, les travailleurs qui ont été déplacés et les travailleurs ayant un handicap).<sup>2</sup>

Les ententes de partenariat prévoyaient des mécanismes permettant à tous les partenaires de prendre part aux processus de planification et de prise de décision.

Ces ententes n'ont pas été appliquées en raison de l'élection, en janvier 2006, d'un gouvernement conservateur. Le budget de mars 2007 a ramené des éléments de ces ententes de partenariat désormais appelées Ententes relatives au marché du travail, mais pas l'obligation d'impliquer les partenaires du marché du travail. De plus, les fonds rendus disponibles sont considérablement moindres que dans les ententes précédentes. Par exemple, sous l'ancienne entente, l'Ontario aurait reçu 228 millions par année, alors qu'avec la nouvelle entente, ce ne sera que 194 millions.

Les négociations sont menées bilatéralement avec les provinces et territoires et les informations sont difficiles à obtenir. Jusqu'à maintenant, des ententes ont été conclues avec la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Saskatchewan. Nous mettrons l'information à jour au fur et à mesure que de nouvelles ententes seront signées.

---

<sup>1</sup> *Canada-Ontario Labour Market Partnership Agreement*. (Entente Canada-Ontario de partenariat du marché du travail) novembre 2005.

<sup>2</sup> Notez que si les provinces avaient des priorités semblables, il y avait des différences des différences de terminologie et des différences dans la façon d'allouer les fonds aux différents axes prioritaires d'intervention.



**Les militants du SCFP des provinces et territoires ont l'occasion d'influencer la mise en oeuvre des ententes relatives au marché du travail.** Nous devons nous concentrer sur les provinces afin de nous assurer que les sommes prévues à ces ententes seront effectivement consacrées à des programmes qui répondent aux besoins des travailleurs et l'alphabétisation en milieu de travail fait partie de ces besoins. L'information contenue dans cette trousse et la série de fiches d'information *L'alphabétisation en milieu de travail* nous y aideront. Il est possible de télécharger les fiches d'information à partir du site [www.scfp.ca/alpha](http://www.scfp.ca/alpha).

Les pages qui suivent contiennent des informations gouvernementales sur les Ententes relatives au marché du travail pour chacune des provinces.

<b>EMT : Alberta</b>	
<b>Montant</b>	316 \$ millions (6 ans)
<b>Pour les travailleurs sans emploi</b>	<p>Les nouveaux investissements viseront surtout le développement des compétences pour les travailleurs sans emploi qui ne sont pas admissibles aux programmes d'aide à la formation de l'assurance-emploi, notamment les groupes sous-représentés sur le marché du travail comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autochtones, les immigrants, les personnes ayant un handicap, les jeunes, les femmes.</li> </ul>
<b>Pour les travailleurs en emploi</b>	Les travailleurs détenant un emploi mais manquant de compétences.
<b>Priorités provinciales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'emploi et de formation – 28,2 \$ millions. Le financement sera croissant et contribuera à élargir les occasions de formation et à améliorer les services de conseils et informations en emploi. Il y aura plus d'occasions de formation et de mesures de soutien à la participation des femmes, des autochtones et des Albertains manquant de compétences au marché de l'emploi, ainsi que de mesures de soutien en emploi pour les travailleurs ayant un handicap.</li> <li>• Programme d'immigration – 10,2 \$ millions. L'entente contribuera à accroître le nombre d'occasions de formation de façon à favoriser l'intégration des nouveaux venus au marché du travail.</li> <li>• Partenariat avec l'industrie et les employeurs – 10 millions. L'investissement sera utilisé en partenariat avec l'industrie afin d'améliorer l'alphabétisation et la formation de base des travailleurs manquant de compétences. Accès amélioré à la formation en matière de compétences essentielles pour les travailleurs manquant de compétences. L'amélioration de l'accès à la formation dans les secteurs où il y a pénurie de travailleurs formés aidera à répondre à la demande de travailleurs spécialisés.</li> <li>• Administration du programme – 4,1 \$ millions.</li> </ul>
<b>Mesures de reddition de comptes</b>	<p>Les EMT contiennent un cadre de reddition de comptes comprenant des engagements tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de plans annuels et l'engagement de tierces parties ;</li> </ul>

# **SCFP** Inscire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

	<ul style="list-style-type: none"><li>• La gestion des ressources financières découlant de l'entente ;</li><li>• L'évaluation des résultats et des retombées des investissements dans trois secteurs : les participants, la prestation des services et les résultats ;</li><li>• Communication publique des résultats obtenus sur une base régulière et</li><li>• Révision et évaluation régulières des activités.</li></ul>
<b>Déplacement</b>	
<b>Langues officielles</b>	Dans le développement des programmes et services disponibles, l'Alberta accepte de tenir compte des besoins des minorités linguistiques de sa province.

<b>EMT : Colombie-Britannique</b>	
<b>Montant</b>	396 \$ million (6 ans)
<b>Pour les travailleurs sans emploi</b>	<p>Pour ceux qui ne sont pas sur le marché du travail et donc pas admissibles à l'assurance-emploi et les groupes sous-représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autochtones, immigrants, personnes ayant un handicap, jeunes, femmes, travailleurs âgés et autres groupes sous-représentés sur le marché du travail</li> <li>• Individus entrant ou revenant sur le marché du travail</li> </ul>
<b>Pour les travailleurs en emploi</b>	Formation pour les travailleurs manquant de compétences et de scolarité ou ne possédant pas de diplôme reconnu ou encore en manque d'alphabétisation et de formation de base.
<b>Priorités provinciales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de nouvelles compétences, des compétences de base à avancées.</li> <li>• Formation en milieu de travail et amélioration des compétences au travail</li> <li>• Interventions auprès des groupes et aide à la préparation à l'emploi</li> <li>• Soutien financier et prestations comme des prêts, des subventions et des allocations de subsistance</li> <li>• Conseils et services en emploi</li> <li>• Connections avec le marché visant la promotion et l'amélioration de l'efficacité du marché du travail</li> </ul>
<b>Mesures de reddition de comptes</b>	<p>Les EMT prévoient des mesures solides de reddition de comptes qui incluent des engagements liés à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration de plans annuels et l'engagement des intervenants</li> <li>• La gestion des ressources financières prévues à l'entente</li> <li>• L'évaluation des résultats et des retombées des investissements dans trois domaines : les participants, la prestation des services et les impacts sur les participants</li> <li>• Présentation régulière au public des résultats obtenus</li> <li>• Et révision et évaluation régulières des</li> </ul>

# **SCFP** Inscire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

	activités
<b>Déplacement</b>	Un engagement à l'effet que les nouveaux investissements du fédéral ne mèneront pas au déplacement des dépenses normales du provincial dans le marché du travail
<b>Langues officielles</b>	La Colombie-Britannique accepte de tenir compte des besoins des minorités linguistiques de sa province et d'offrir, là où la demande le justifie, des services dans les deux langues officielles.

	<b>EMT: IPE</b>
<b>Montant</b>	12 \$ millions (6 ans)
<b>Pour les travailleurs sans emploi</b>	<p>Les nouveaux investissements viseront surtout le développement des compétences pour les travailleurs sans emploi qui ne sont pas admissibles aux programmes d'aide à la formation de l'assurance-emploi, notamment les groupes sous-représentés sur le marché du travail comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autochtones, les immigrants, les personnes ayant un handicap, les jeunes, les femmes et les travailleurs âgés; et</li> <li>• Les travailleurs intégrant ou réintégrant le marché du travail</li> </ul>
<b>Pour les travailleurs en emploi</b>	<p>À l'intention des travailleurs en manque de compétences qui ne sont pas admissibles aux programmes d'aide à la formation de l'assurance-emploi, notamment les groupes sous-représentés sur le marché du travail comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autochtones, les immigrants, les personnes ayant un handicap, les jeunes, les femmes et les travailleurs âgés; et</li> <li>• Les travailleurs intégrant ou réintégrant le marché du travail</li> </ul>
<b>Priorités provinciales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à la disposition des individus et des employeurs une variété de mesures de soutien par le biais d'une aide à des formations conçues sur mesure pour certains emplois spécifiques et menant à une amélioration des compétences;</li> <li>• Accroître les investissements de l'industrie dans les domaines de la planification des ressources humaines en formation des employés, de l'amélioration de la compétitivité et de la croissance économique et de la création d'emplois; et</li> <li>• Améliorer l'accès à l'alphabétisation et à la formation de base par la création de liens avec le marché du travail et d'occasions supplémentaires de formation.</li> </ul>
<b>Mesures de reddition de comptes</b>	<p>Les EMT contiennent des engagements tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de plans annuels et l'engagement de tierces parties;</li> <li>• La gestion des ressources financières</li> </ul>

	<p>découlant de l'entente ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'évaluation des résultats et des retombées des investissements dans trois secteurs : les participants, la prestation des services et les résultats;</li><li>• La communication publique des résultats obtenus sur une base régulière; et</li><li>• La révision et l'évaluation régulières des activités.</li></ul>
<b>Déplacement</b>	<p>Ces nouvelles ententes contiennent aussi un engagement à l'effet que les nouveaux investissements du fédéral ne mèneront pas au déplacement des dépenses normales du provincial dans le marché du travail.</p>
<b>Langues officielles</b>	<p>Dans le développement des programmes et services disponibles, l'Île-du-Prince-Édouard accepte de tenir compte des besoins des minorités linguistiques de sa province et d'offrir, là où la demande le justifie, des services dans les deux langues officielles.</p>

<b>EMT : Manitoba</b>	
<b>Montant</b>	110 \$ millions (6 ans)
<b>Pour les travailleurs sans emploi</b>	<p>Pour ceux qui ne sont pas sur le marché du travail et donc pas admissibles à l'assurance-emploi et les groupes sous-représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autochtones, immigrants, personnes ayant un handicap, jeunes, femmes, travailleurs âgés et autres groupes sous-représentés sur le marché du travail</li> </ul> <p>Individus entrant ou revenant sur le marché du travail</p>
<b>Pour les travailleurs en emploi</b>	Formation pour les travailleurs manquant de compétences et de scolarité ou ne possédant pas de diplôme reconnu ou encore en manque d'alphabétisation et de formation de base.
<b>Priorités provinciales</b>	<p><i>Développement des compétences</i> - afin de s'assurer que les Manitobains possèdent les compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail</p> <p><i>Capacité des employeurs en matière de ressources humaines</i> - afin d'aider les employeurs à améliorer leur capacité à gérer efficacement et à développer leurs ressources humaines</p> <p><i>Capacité de la collectivité</i> - afin de s'assurer que les collectivités sont en mesure de soutenir la croissance du marché de l'emploi et d'en tirer avantage</p> <p><i>Disponibilité de la main-d'œuvre</i> - afin de s'assurer que le Manitoba dispose d'une main-d'œuvre suffisante pour soutenir la croissance de l'économie</p> <p><i>Utilisation des compétences</i> - afin de s'assurer que la main-d'œuvre a recours à l'ensemble de ses compétences</p>



<b>Mesures de reddition de comptes</b>	Les EMT prévoient des mesures solides de reddition de comptes qui incluent des engagements liés à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'élaboration de plans annuels et l'engagement des intervenants</li><li>• La gestion des ressources financières prévues à l'entente</li><li>• L'évaluation des résultats et des retombées des investissements dans trois domaines : les participants, la prestation des services et les impacts sur les participants</li><li>• Présentation régulière au public des résultats obtenus</li></ul> Et révision et évaluation régulières des activités
<b>Déplacement</b>	Un engagement à l'effet que les nouveaux investissements du fédéral ne mèneront pas au déplacement des dépenses normales du provincial dans le marché du travail
<b>Langues officielles</b>	Le Manitoba accepte de tenir compte des besoins des minorités linguistiques de sa province et d'offrir, là où la demande le justifie, des services dans les deux langues officielles.

<b>EMT : Nouveau-Brunswick</b>	
<b>Montant</b>	68 \$ millions (6 ans)
<b>Pour les travailleurs sans emploi</b>	<p>Pour ceux qui ne sont pas sur le marché du travail et donc pas admissibles à l'assurance-emploi et les groupes sous-représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autochtones, immigrants, personnes ayant un handicap, jeunes, femmes, travailleurs âgés et autres groupes sous-représentés sur le marché du travail</li> <li>• Individus entrant ou revenant sur le marché du travail</li> </ul>
<b>Pour les travailleurs en emploi</b>	Formation pour les travailleurs manquant de compétences et de scolarité ou ne possédant pas de diplôme reconnu ou encore en manque d'alphabétisation et de formation de base.
<b>Priorités provinciales</b>	<p>Individus sans emploi qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi, notamment les prestataires de l'aide sociale, les immigrants, les personnes ayant un handicap, les travailleurs âgés, les jeunes, les autochtones, les gens qui entrent ou qui reviennent sur le marché du travail et les travailleurs sans emploi qui étaient des travailleurs autonomes.</p> <p>Les travailleurs en emploi manquant de compétences, particulièrement les travailleurs ne possédant pas de diplôme d'études secondaires ou un diplôme reconnu ou encore qui sont peu alphabétisés et possèdent peu de compétences essentielles.</p>
<b>Mesures de reddition de comptes</b>	<p>Les EMT prévoient des mesures solides de reddition de comptes qui incluent des engagements liés à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration de plans annuels et l'engagement des intervenants</li> <li>• La gestion des ressources financières prévues à l'entente</li> <li>• L'évaluation des résultats et des retombées des investissements dans trois domaines : les participants, la prestation des services et les impacts sur les participants</li> <li>• Présentation régulière au public des résultats obtenus</li> </ul>

# **SCFP** Inscire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Et révision et évaluation régulières des activités</li></ul>
<b>Déplacement</b>	Un engagement à l'effet que les nouveaux investissements du fédéral ne mèneront pas au déplacement des dépenses normales du provincial dans le marché du travail

<b>EMT : Nouvelle-Écosse</b>	
<b>Montant</b>	85 \$ millions (6 ans)
<b>Pour les travailleurs sans emploi</b>	<p>Pour ceux qui ne sont pas sur le marché du travail et donc pas admissibles à l'assurance-emploi et les groupes sous-représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autochtones, immigrants, personnes ayant un handicap, jeunes, femmes, travailleurs âgés et autres groupes sous-représentés sur le marché du travail</li> <li>• Individus entrant ou revenant sur le marché du travail</li> </ul>
<b>Pour les travailleurs en emploi</b>	<p>Pour les travailleurs manquant de compétences et n'étant pas admissibles aux programmes de formation de l'assurance-emploi, notamment les groupes sous-représentés sur le marché du travail comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autochtones, les immigrants, les personnes ayant un handicap, les jeunes, les femmes et les travailleurs âgés</li> </ul>
<b>Priorités provinciales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la participation des résidents de Nouvelle-Écosse au marché du travail dans le but de répondre à la demande actuelle et à venir du marché du travail</li> <li>• Améliorer la qualité des programmes de développement des compétences</li> <li>• Favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et offrir aux clients l'information nécessaire pour être en mesure de faire des choix éclairés en matière de marché du travail.</li> </ul>
<b>Mesures de reddition de comptes</b>	<p>Les EMT prévoient des mesures solides de reddition de comptes qui incluent des engagements liés à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration de plans annuels et l'engagement des intervenants</li> <li>• La gestion des ressources financières prévues à l'entente</li> <li>• L'évaluation des résultats et des retombées des investissements dans trois domaines : les participants, la prestation des services et les impacts sur les participants</li> <li>• Présentation régulière au public des résultats</li> </ul>

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

	obtenus <ul style="list-style-type: none"><li>• Et révision et évaluation régulières des activités</li></ul>
<b>Déplacement</b>	Ces nouvelles ententes prévoient un engagement à l'effet que les nouveaux investissements du fédéral ne mèneront pas au déplacement des dépenses normales du provincial dans le marché du travail.
<b>Langues officielles</b>	En élaborant en en mettant en oeuvre ses programmes et services, la Nouvelle-Écosse accepte de tenir compte des besoins des minorités linguistiques de sa province et d'offrir, là où la demande le justifie, des services dans les deux langues officielles.

<b>EMT : Ontario</b>	
<b>Montant</b>	1,2 \$ milliard (6 ans)
<b>Pour les travailleurs sans emploi</b>	<p>Pour ceux qui ne sont pas sur le marché du travail et donc pas admissibles à l'assurance-emploi et les groupes sous-représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autochtones, immigrants, personnes ayant un handicap, jeunes, femmes, travailleurs âgés et autres groupes sous-représentés sur le marché du travail</li> <li>• Individus entrant ou revenant sur le marché du travail</li> </ul>
<b>Pour les travailleurs en emploi</b>	Formation pour les travailleurs manquant de compétences et de scolarité ou ne possédant pas de diplôme reconnu ou encore en manque d'alphabétisation et de formation de base
<b>Priorités provinciales</b>	<p><i>Formation en compétences techniques</i> – formation spécifique à l'emploi qui permet une stabilité du marché du travail, comble les manques en matière de compétences, règle le problème des coûts qui constituent un obstacle à la formation pour les travailleurs non-admissibles à l'assurance-emploi et aide à combler la demande de gens de métiers compétents.</p> <p><i>Intégration des immigrants au marché du travail</i> - porte sur les projets de formation permettant d'établir des ponts, le soutien financier et la reconnaissance des acquis. Il s'agit aussi d'accroître les occasions d'accumuler de l'expérience de travail au Canada par le biais de mentorat, d'encadrement et d'autres soutiens à l'expérience de travail.</p> <p><i>Formation et soutien aux compétences de base</i> - Améliorer l'accès à l'alphabétisation et à la formation de base, assurer la disponibilité de la formation de base et de la formation sur mesure pour les métiers et créer de nouvelles occasions de formation en matière de compétences fondamentales au travail.</p> <p><i>Soutien au marché du travail pour les personnes ayant un handicap</i> - Abattre les obstacles à la participation, à la formation et aux services en emploi en offrant les services d'interprètes gestuels, des supports de substitution et des soins personnels et augmenter la disponibilité d'incitatifs aux</p>

	employeurs pour la formation en milieu de travail, notamment en matière d'accommodements et d'améliorations des lieux de travail.
<b>Mesures de reddition de comptes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les deux gouvernements sont déterminés à obtenir des résultats et à mettre en place des mesures strictes de reddition de comptes.</li> <li>• L'élaboration de plans annuels et l'engagement des intervenants</li> <li>• La gestion des ressources financières prévues à l'entente</li> <li>• L'évaluation des résultats et des retombées des investissements dans trois domaines : les participants, la prestation des services et les impacts sur les participants</li> <li>• Présentation régulière au public des résultats obtenus</li> <li>• Et révision et évaluation régulières des activités</li> </ul>
<b>Déplacement</b>	S'assurer que les nouvelles ressources fédérales s'ajouteront aux dépenses régulières des provinces.
<b>Langues officielles</b>	L'Ontario accepte de tenir compte des besoins des minorités linguistiques de sa province et d'offrir, là où la demande le justifie, des services dans les deux langues officielles.

	<b>EMT : Saskatchewan</b>
<b>Montant</b>	90 \$ millions (6 ans)
<b>Pour les travailleurs sans emploi</b>	<p>Pour ceux qui ne sont pas sur le marché du travail et donc pas admissibles à l'assurance-emploi et les groupes sous-représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autochtones, immigrants, personnes ayant un handicap, jeunes, femmes, travailleurs âgés et autres groupes sous-représentés sur le marché du travail</li> <li>• Individus entrant ou revenant sur le marché du travail</li> </ul>
<b>Pour les travailleurs en emploi</b>	Formation pour les travailleurs manquant de compétences et de scolarité ou ne possédant pas de diplôme reconnu, ou encore, en manque d'alphabétisation et de formation de base
<b>Priorités provinciales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les compétences essentielles</li> <li>• Améliorer l'accès à la formation</li> <li>• Répondre aux besoins du marché du travail</li> </ul>
<b>Mesures de reddition de comptes</b>	<p>Les EMT prévoient des mesures solides de reddition de comptes qui incluent des engagements liés à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration de plans annuels et l'engagement des intervenants</li> <li>• La gestion des ressources financières prévues à l'entente</li> <li>• L'évaluation des résultats et des retombées des investissements dans trois domaines : les participants, la prestation des services et les impacts sur les participants</li> <li>• Présentation régulière au public des résultats obtenus</li> <li>• Et révision et évaluation régulières des activités</li> </ul>
<b>Déplacement</b>	Un engagement à l'effet que les nouveaux investissements du fédéral ne mèneront pas au déplacement des dépenses normales du provincial dans le marché du travail
<b>Langues officielles</b>	La Saskatchewan accepte de tenir compte des besoins des minorités linguistiques de sa province et d'offrir, là où la demande le justifie, des services



# **SCFP** Inscire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

	dans les deux langues officielles.
<b>Autre</b>	Soutenir les principales initiatives provinciales en matière de marché du travail, comme <i>Enterprise Saskatchewan</i>

	<b>EMT : Terre-Neuve &amp; Labrador</b>
<b>Montant</b>	46 \$ millions (6 ans)
<b>Pour les travailleurs sans emploi</b>	<p>Les nouveaux investissements viseront surtout le développement des compétences pour les travailleurs sans emploi qui ne sont pas admissibles aux programmes d'aide à la formation de l'assurance-emploi, notamment les groupes sous-représentés sur le marché du travail comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autochtones, les immigrants, les personnes ayant un handicap, les jeunes, les femmes et les travailleurs âgés; et</li> <li>• Les travailleurs intégrant ou réintégrant le marché du travail</li> </ul>
<b>Pour les travailleurs en emploi</b>	<p>Les nouveaux investissements viseront surtout le développement des compétences pour les travailleurs sans emploi qui ne sont pas admissibles aux programmes d'aide à la formation de l'assurance-emploi, notamment les groupes sous-représentés sur le marché du travail comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autochtones, les immigrants, les personnes ayant un handicap, les jeunes, les femmes et les travailleurs âgés; et</li> <li>• Les travailleurs intégrant ou réintégrant le marché du travail.</li> </ul>
<b>Priorités provinciales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à la disposition des individus et des employeurs une variété de mesures de soutien par le biais d'une aide à des formations conçues sur mesure pour certains emplois spécifiques et menant à une amélioration des compétences;</li> <li>• Accroître les investissements de l'industrie dans les domaines de la planification des ressources humaines en formation des employés, de l'amélioration de la compétitivité et de la croissance économique et de la création d'emplois; et</li> <li>• Améliorer l'accès à l'alphabétisation et à la formation de base par la création de liens avec le marché du travail et d'occasions supplémentaires de formation.</li> </ul>
<b>Mesures de reddition de comptes</b>	<p>Les EMT contiennent des engagements tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de plans annuels et l'engagement de tierces parties;</li> </ul>

# **SCFP** Inscire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

	<ul style="list-style-type: none"><li>• La gestion des ressources financières découlant de l'entente;</li><li>• L'évaluation des résultats et des retombées des investissements dans trois secteurs : les participants, la prestation des services et les résultats;</li><li>• La communication publique des résultats obtenus sur une base régulière; et</li><li>• La révision et l'évaluation régulières des activités.</li></ul>
<b>Déplacement</b>	Ces ententes contiennent aussi un engagement à l'effet que les nouveaux investissements du fédéral ne mèneront pas au déplacement des dépenses normales du provincial dans le marché du travail.
<b>Langues officielles</b>	Dans le développement des programmes et services disponibles, Terre-Neuve et Labrador accepte de tenir compte des besoins des minorités linguistiques de sa province et d'offrir, là où la demande le justifie, des services dans les deux langues officielles.

## Récapitulatif – Activités d'alphabétisation provinciales et territoriales

	AB	CB	MB	NB	TN	TN O	NE	NU	ON	IPE	QC	SK	YT
Politique d'alphabétisation des adultes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Politique d'alphabétisation en milieu de travail	✓	x	✓	x	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	x	✓
Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base	✓	x	✓	✓	x	✓	✓	✓	x	✓	✓	x	✓
Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs	✓	x	✓	✓	✓	x	✓	x	x	✓	✓	✓	✓
<i>Un rôle pour le mouvement syndical : Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement</i>	x	x	✓	x	x	✓	✓	x	x	✓	✓	x	x
Un rôle pour le mouvement syndical dans la prestation des services	x	x	✓	x	x	✓	✓	x	x	✓	✓	x	x
<i>Financement :</i> Basé sur le communautaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Main-d'œuvre (pour les sans emploi)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Milieu de travail	x	x	✓	x	x	✓	✓	x	x	✓	✓	✓	✓

# Alberta

Politique d'alphabétisation des adultes

Politique d'alphabétisation en milieu de travail

Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base

Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs

*Rôle du mouvement syndical :*

Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement<sup>9</sup>

Un rôle pour les syndicats dans la prestation des services

*Financement gouvernemental :*

Programmes communautaires ?

Programmes d'alphabétisation de la main-d'œuvre (sans  
emploi) ?

Programmes d'alphabétisation en milieu de travail ?

---

<sup>9</sup> Le Comité de la formation de base en milieu de travail de l'Alberta compte des représentants des entreprises, des syndicats et du gouvernement. Mais il ne s'agit pas d'une initiative du gouvernement de l'Alberta.

## Colombie-Britannique

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Politique d'alphabétisation des adultes                            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Politique d'alphabétisation en milieu de travail                   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Insistance sur l'alphabétisation et<br>la formation de base        | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <i>Rôle du mouvement syndical :</i>                                |                                     |
| Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Un rôle pour les syndicats dans la prestation des services         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <i>Financement gouvernemental :</i>                                |                                     |
| Programmes communautaires ?  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Programmes d'alphabétisation<br>de la main-d'œuvre (sans emploi) ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Programmes d'alphabétisation en milieu de travail ?                | <input checked="" type="checkbox"/> |

## Île-du-Prince-Édouard

Politique d'alphabétisation des adultes

Politique d'alphabétisation en milieu de travail<sup>10</sup>

Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base

Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs

### *Rôle du mouvement syndical :*

Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement

Un rôle pour les syndicats  
dans la prestation des services

### *Financement gouvernemental :*

Programmes communautaires ?

Programmes d'alphabétisation  
de la main-d'œuvre (sans emploi) ?

Programmes d'alphabétisation en milieu de travail ?

---

<sup>10</sup> Bien qu'aucune politique spécifique n'ait été trouvée, l'existence, depuis le milieu des années 90, de Éducation en milieu de travail IPE indique l'engagement de la province en matière d'alphabétisation en milieu de travail.

## Manitoba

- Politique d'alphabétisation des adultes
- Politique d'alphabétisation en milieu de travail
- Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base
- Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs
- Rôle du mouvement syndical :
  - Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement
  - Un rôle pour les syndicats dans la prestation des services
- Financement gouvernemental :*
  - Programmes communautaires ?
  - Programmes d'alphabétisation de la main-d'œuvre (sans emploi) ?
  - Programmes d'alphabétisation en milieu de travail ?



## Nouveau-Brunswick

- Politique d'alphabétisation des adultes
- Politique d'alphabétisation en milieu de travail
- Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base
- Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs
- Rôle du mouvement syndical :*  
Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement
- Un rôle pour les syndicats dans la prestation des services
- Financement gouvernemental :*
- Programmes communautaires ?
- Programmes d'alphabétisation de la main-d'œuvre (sans emploi) ?
- Programmes d'alphabétisation en milieu de travail ?

## Nouvelle-Écosse

Politique d'alphabétisation des adultes

Politique d'alphabétisation en milieu de travail

Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base

Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs

*Rôle du mouvement syndical :*

Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement

Un rôle pour les syndicats dans la prestation des services

*Financement gouvernemental :*

Programmes communautaires ?

Programmes d'alphabétisation  
de la main-d'œuvre (sans emploi) ?

Programmes d'alphabétisation en milieu de travail ?

## Nunavut

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Politique d'alphabétisation des adultes                            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Politique d'alphabétisation en milieu de travail                   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base           | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <i>Rôle du mouvement syndical :</i>                                |                                     |
| Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Un rôle pour les syndicats<br>dans la prestation des services      | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <i>Financement gouvernemental :</i>                                |                                     |
| Programmes communautaires ?  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Programmes d'alphabétisation<br>de la main-d'œuvre (sans emploi) ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Programmes d'alphabétisation en milieu de travail ?                | <input checked="" type="checkbox"/> |

## Ontario

Politique d'alphabétisation des adultes

Politique d'alphabétisation en milieu de travail

Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base

Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs

### *Rôle du mouvement syndical :*

Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement

Un rôle pour les syndicats  
dans la prestation des services

### *Financement gouvernemental :*

Programmes communautaires ?

Programmes d'alphabétisation  
de la main-d'œuvre (sans emploi) ?

Programmes d'alphabétisation  
en milieu de travail ?

## Québec

Politique d'alphabétisation des adultes

Politique d'alphabétisation en milieu de travail

Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base

Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs

### *Rôle du mouvement syndical :*

Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement

Un rôle pour les syndicats  
dans la prestation des services

### *Financement gouvernemental :*

Programmes communautaires ?

Programmes d'alphabétisation  
de la main-d'œuvre (sans emploi) ?

Programmes d'alphabétisation en milieu de travail ?

## Saskatchewan

Politique d'alphabétisation des adultes

Politique d'alphabétisation en milieu de travail

Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base

Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs

### *Rôle du mouvement syndical :*

Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement

Un rôle pour les syndicats  
dans la prestation des services

### *Financement gouvernemental :*

Programmes communautaires ?

Programmes d'alphabétisation  
de la main-d'œuvre (sans emploi) ?

Programmes d'alphabétisation en milieu de travail ?

## Terre-Neuve et Labrador

Politique d'alphabétisation des adultes

Politique d'alphabétisation en milieu de travail

Insistance sur l'alphabétisation  
et la formation de base

Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs

### *Rôle du mouvement syndical :*

Partenariat entreprise/syndicat/  
gouvernement<sup>1</sup>

Un rôle pour les syndicats dans  
la prestation des services

### *Financement gouvernemental :*

Programmes communautaires ?

Programmes d'alphabétisation  
de la main-d'œuvre (sans emploi) ?

Programmes d'alphabétisation  
en milieu de travail ?

1.11

---

<sup>11</sup> Le Comité d'apprentissage milieu de travail/main-d'œuvre est un groupe réunissant plusieurs intervenants, mais hors du gouvernement. L'Initiative stratégique de

## Territoires du Nord-Ouest

Politique d'alphabétisation des adultes

Politique d'alphabétisation en milieu de travail

Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base

Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs

### *Rôle du mouvement syndical :*

Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement

Un rôle pour les syndicats  
dans la prestation des services

### *Financement gouvernemental :*

Programmes communautaires ?

Programmes d'alphabétisation  
de la main-d'œuvre (sans emploi) ?

Programmes d'alphabétisation  
en milieu de travail ?

---

partenariat est un mécanisme gouvernemental tripartite qui ne porte pas spécifiquement sur l'alphabétisation



## Yukon

Politique d'alphabétisation des adultes

Politique d'alphabétisation en milieu de travail

Insistance sur l'alphabétisation et la formation de base

Stratégie d'ERA centrée sur les travailleurs

### *Rôle du mouvement syndical :*

Partenariat entreprise/syndicat/gouvernement

Un rôle pour les syndicats  
dans la prestation des services

### *Financement gouvernemental :*

Programmes communautaires ?

Programmes d'alphabétisation  
de la main-d'œuvre (sans emploi) ?

Programmes d'alphabétisation en milieu de travail ?

# Alberta

## Nom des ministères responsables

Ministère de l'Enseignement postsecondaire et des technologies de l'Alberta : alphabétisation communautaire

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration : développement des compétences

## Nom des ministres

Doug Horner, Enseignement postsecondaire et technologies

Hector Goudreau, Emploi et immigration

## Personnel de direction

Donna Weitz, Alphabétisation communautaire, enseignement postsecondaire et technologies

Donna Ballard, Coordination des projets et politiques, Emploi et immigration

Alisa Neuman, Coordination des projets et politiques, Emploi et immigration

## Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?

L'éducation de base aux adultes est décrite comme de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>e</sup> année et le perfectionnement scolaire de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup>.

## Politique d'alphabétisation des adultes

Il ne semble pas y avoir de politique d'alphabétisation des adultes. Toutefois, l'énoncé de politique, *Skills Investment Strategy (Stratégie d'investissement dans les compétences)*, établit les orientations de la formation des adultes et des programmes d'emploi en Alberta. La stratégie met de l'avant un éventail de programmes et de services dont l'objectif est de mieux répondre aux besoins de la clientèle et du marché du travail et d'assurer que le gouvernement et les principaux intervenants soient tenus de rendre des comptes.

## **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

Le ministère albertain de l'Enseignement postsecondaire et des technologies travaille avec les 83 Conseils communautaires de l'éducation des adultes de l'Alberta à offrir une gamme de programmes dans l'ensemble de la province. Les conseils offrent des occasions de formation communautaire non créditée en alphabétisation des adultes, en anglais langue seconde, en amélioration des capacités d'emploi, en prise en compte des enjeux communautaires, ainsi que d'autres occasions d'acquisitions continues du savoir.

Le ministère albertain de l'Enseignement postsecondaire et des technologies gère 72 programmes d'alphabétisation des adultes par des enseignants-tuteurs bénévoles. Ces programmes s'occupent du recrutement et de la formation des enseignants-tuteurs bénévoles et de leur jumelage avec des apprenants adultes. Les tuteurs et les apprenants se rencontrent un ou deux fois par semaine, à la maison, à la bibliothèque ou au bureau du programme d'alphabétisation.

La stratégie d'alphabétisation parent-enfant du ministère albertain de l'Enseignement postsecondaire et des technologies finance des programmes familiaux d'alphabétisation destinés aux familles économiquement et socialement désavantagées. Ces programmes intègrent l'alphabétisation des adultes et le développement du langage des enfants de 0 à 6 ans.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

Un accent mis sur la formation de base en milieu de travail ou une stratégie de promotion des capacités d'emploi a fait l'objet d'une annonce en 2003. Le gouvernement a publié un énoncé de politique intitulé *Skills Investment Strategy: Supporting the Development of a Skilled Workforce in Alberta (Stratégie d'investissement dans les compétences : soutenir le développement d'une main-d'œuvre qualifiée en Alberta)*. La stratégie comporte 4 composantes : Information sur les carrières, les bases du travail, la formation pour le travail et les partenariats en milieu de travail. Ces programmes ont pour objectif de soutenir le développement des ressources humaines sur les lieux de travail et les stratégies d'ajustement du marché du travail par le biais de partenariats communautaires. Une nouvelle stratégie de formation de base devait être lancée au cours de l'hiver 2007.

## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

Le ministère de l'Éducation de l'Alberta encourage l'apprentissage, qu'il mène ou non à l'acquisition de diplômes. Bien que l'Alberta n'ait aucune politique officielle de reconnaissance des acquis, cette approche d'apprentissage continu est ancrée dans l'énoncé de politique des campus albertains qui identifie les principaux facteurs à la base de la reconnaissance des acquis. De plus, le ministère de l'Éducation encourage l'ERA par le biais de *Alberta Apprenticeship and Industry Training* (Apprentissage et formation en industrie), du Service international d'évaluation des qualifications et du *Alberta Council on Admissions and Transfer (ACAT)* (Conseil albertain des admissions et transferts) et de l'inclusion du développement de portfolio au programme d'études secondaires. Une politique provinciale permet les crédits basés sur l'expérience (sans limite) pour les cours du deuxième cycle du secondaire.<sup>12</sup>

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

Le Comité de la formation de base en milieu de travail de l'Alberta est un groupe informel composé de représentants du monde des affaires, des syndicats, du gouvernement et des intervenants. Ce sont actuellement le Syndicat des manutentionnaires et le Syndicat des travailleurs de la boulangerie, de la confiserie, du tabac et du grain qui représentent le mouvement syndical. Autrefois, le comité recevait du gouvernement fédéral un financement lui permettant de s'offrir les services d'un coordonnateur, d'organiser des sessions de formation à l'intention des intervenants et de mener des projets pilotes.

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

Le programme de partenariat du marché du travail soutien le développement des ressources humaines en milieu de travail et les

---

<sup>12</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

stratégies d'ajustement du marché du travail par le biais de partenariats communautaires. Le programme de partenariat est conçu de façon à élaborer et soutenir des projets menés avec des groupes, des organismes, les différents secteurs de l'industrie et les collectivités partageant les mêmes besoins en matière de marché du travail.

Les activités admissibles sont notamment :

- La recherche et l'analyse des tendances du marché du travail.
- Le développement de plans stratégiques visant à prévoir les nouvelles exigences du marché du travail et/ou à prévenir les pénuries de main d'œuvre.
- La promotion des besoins actuels du marché du travail ou la sensibilisation aux enjeux du type pénurie de main-d'œuvre.
- Le partage des meilleures pratiques en matière de développement des ressources humaines et de formation en carrière/emploi.

Le programme *Work Foundations* s'adresse d'abord aux Albertains à faible revenu qui ne possèdent pas une formation de base suffisante pour décrocher un emploi et devenir autonomes. Il s'agit d'un programme de formation en classe qui comprend l'anglais langue seconde, l'éducation de base aux adultes et le perfectionnement scolaire ou une formation équivalente au cours secondaire.

Le programme *Training for Work* offre des occasions de formation à temps plein ou à temps partiel centrées sur le travail et visant à permettre aux clients de décrocher un emploi, d'améliorer de façon notable leur situation d'emploi ou de s'adapter aux changements du marché du travail et des exigences en matière de compétences de façon à être en mesure de conserver leur emploi. Il fait place à la formation en matière de compétences essentielles et comporte des composantes destinées spécifiquement aux autochtones et aux personnes ayant un handicap.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Colombie-Britannique**

### **Nom du ministère responsable**

Ministère de l'Enseignement postsecondaire

### **Nom du ministre**

Murray Coell

### **Personnel de direction**

Moura Quayle, sous-ministre

Wendy Magahay, conseillère spéciale, Initiative des compétences au travail, Ministère de l'Enseignement postsecondaire

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

La capacité de comprendre et d'utiliser l'information écrite dans ses activités quotidiennes, à la maison, au travail et au sein de la collectivité – afin d'atteindre ses objectifs et de développer son savoir et son potentiel. (Sondage international sur l'alphabétisation des adultes 1995.)

### **Politique d'alphabétisation des adultes**

La stratégie d'alphabétisation des adultes du Ministère de l'Enseignement postsecondaire est appelée [\*Adult Opportunities Action Plan\*](#) (Plan d'action des possibilités pour les adultes). Les objectifs du plan sont :

- Atténuer les obstacles et augmenter la participation aux programmes et cours d'alphabétisation des adultes.
- Améliorer de taux d'alphabétisation de populations cibles, notamment les autochtones et les immigrants.
- Coordonner des programmes de qualité qui produisent des résultats.

Une partie du programme est d'atteindre la gratuité pour tous les programmes d'éducation des adultes de Colombie-Britannique, une intention qui a été annoncée le 7 septembre 2007. Il s'agit d'un projet en 3 étapes :

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

1. Mesure en vigueur dès maintenant, tous les étudiants peuvent suivre un cours de base pour adultes gratuitement grâce à l'école virtuelle de la province, [LearnNow BC](#).
2. À compter de janvier 2008, tous les étudiants auront accès à des cours de formation de base pour adultes gratuits dans 18 institutions d'enseignement postsecondaire répartis dans l'ensemble de la province.
3. À compter de septembre 2008, tous les étudiants pourront suivre des formations de base pour adultes dans les Centres de formation continue des districts scolaires.

Le plan d'action *Adult Opportunities* est aussi en lien avec *ReadNow BC*. Qui se concentre sur l'amélioration des compétences en alphabétisation par l'augmentation :

- Du nombre d'enfants entrant à l'école prêts à l'apprentissage;
- Du nombre d'enfants qui maîtrisent la lecture;
- Du nombre d'adultes qui possèdent l'alphabétisation et la formation de base nécessaires pour être compétitifs sur le marché du travail d'aujourd'hui et être en mesure de fonctionner dans la vie de tous les jours; et
- Du nombre d'étudiants autochtones qui maîtrisent la lecture.

Dans le Plan de services 2006/2007 – 2008/2009 du Ministère de l'Enseignement postsecondaire, 5 grands objectifs à atteindre d'ici 2015 sont identifiés. Le premier objectif : Faire de la Colombie-Britannique la juridiction la plus éduquée et la plus alphabétisée du continent – fait référence à l'alphabétisation et à l'alphabétisation en milieu de travail :

- Étendre les programmes destinés à améliorer l'alphabétisation et la formation de base des adultes, notamment l'anglais langue seconde et la formation spéciale des adultes.
- Explorer les possibilités d'améliorer les capacités régionales en matière d'innovation pour appuyer les partenariats entre les institutions d'enseignement postsecondaire et l'industrie locale.

## **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

C'est le Programme communautaire d'alphabétisation des adultes de Colombie-Britannique qui est au centre de l'initiative d'alphabétisation de cette province. Le programme a été conçu pour :

- Rehausser les activités d'alphabétisation en Colombie-Britannique.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

- Encourager et renforcer les partenariats entre les groupes communautaires, les districts scolaires et les institutions publiques d'enseignement postsecondaire.
- Encourager une participation active de tous les secteurs de la société – gouvernements, regroupements de bénévoles, établissements d'enseignement, milieu des affaires et syndicats – et améliorer l'alphabétisation des adultes en Colombie-Britannique.

Concrètement, le programme se traduit par un financement des programmes communautaires, de la coordination régionale de l'alphabétisation et de la prestation des services provinciaux offerts par l'alphabétisation Colombie-Britannique (l'organisation provinciale d'alphabétisation). Tous les projets doivent être menés en partenariat avec un établissement public d'enseignement postsecondaire (collège, université, institut ou Université Thompson Rivers). Bien que l'engagement à encourager la participation du milieu des affaires et du mouvement syndical soit une priorité, le répertoire des projets ayant reçu du financement ne contient guère d'exemples de participation du milieu des affaires ou des syndicats.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

Plusieurs projets bénéficiant d'un financement sont des initiatives d'alphabétisation familiale ou des programmes visant des populations spécifiques. En consultant les rapports passés, on constate que seuls quelques projets peuvent être considérés comme des initiatives d'alphabétisation en milieu de travail. Récemment, le gouvernement a lancé l'Initiative de formation de base en milieu de travail. La première phase de cette initiative prévoit que les collèges communautaires, en partenariat avec le milieu des affaires et de l'industrie et dans certains cas les syndicats, établissent des profils sectoriels et identifient les besoins en matière de formation de base. C'est sur la base des recommandations émises à la suite de la phase 1 que le ministère déterminera quels projets pilotes recevront du financement.



## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

Plusieurs collèges et universités de Colombie-Britannique ont inclus l'évaluation et la reconnaissance des acquis à leurs programmes.<sup>13</sup>

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

Aucun rôle formel n'a été identifié.

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

En 2005, le gouvernement provincial a annoncé l'injection de plus de 40 millions de dollars pour les programmes d'alphabétisation, soit 5 millions en bourses pour l'innovation en matière d'alphabétisation, 1,4 million pour l'alphabétisation des adultes, 10 millions pour les manuels, 3 millions pour *Ready, Set, Learn* (un programme destiné aux enfants d'âge préscolaire) et 5 millions pour *Literacy Now*.

Pour 2007-2008, le gouvernement a augmenté le financement destiné aux programmes d'alphabétisation des adultes de plus de 70 pour cent à 2,4 millions. En 2001, ce montant n'était que de 700 000 \$ et il était passé à 1,4 million en 2006-2007. Soixante-deux programmes, dont 23 qui obtiennent un financement pour la première fois, ont reçu des subventions pouvant aller jusqu'à 40 000 \$ pour des formations pouvant aller des compétences essentielles au diplôme d'études secondaires. Plus de 7 500 personnes devraient en profiter.

L'Initiative de compétences essentielles en milieu de travail accorde un financement aux collèges communautaires pour mener des évaluations par secteur des besoins en matière de compétences essentielles. La phase 1 doit être complétée en juin 2008. La phase 2 permettra le financement de projets pilotes de formation en compétences essentielles en milieu de travail.

---

<sup>13</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie.) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Île-du-Prince-Édouard**

### **Nom du ministère responsable**

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

### **Nom du ministre**

[Gerard Greenan](#)

### **Personnel de direction**

[Barbara Macnutt](#), Directrice, Secrétariat des initiatives d'alphabétisation/inspectrice en chef de l'équivalence d'études secondaires, Service de la formation continue.

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

#### *Alphabétisation*

Les compétences nécessaires pour lire et réagir au genre de matériel imprimé commun sur les lieux de travail, à la maison, et dans la collectivité. L'alphabétisation de base est décrite comme la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> année alors que l'alphabétisation fonctionnelle est la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup>.

#### *Éducation des adultes*

Les occasions d'apprendre mises à la disposition des apprenants adultes pour qu'ils soient en mesure de compléter leur 12<sup>e</sup> année.

#### *Apprenant adulte*

Toute personne de 18 ans et plus qui ne fréquente plus l'école publique depuis un minimum de 2 ans.

### **Politique d'alphabétisation des adultes**

En 1996, la province a lancé une stratégie d'alphabétisation appelée : *Tough Challenges, Great Rewards: A Literacy and Adult Education Strategy* (Défis exigeants, grandes récompenses : une stratégie d'alphabétisation et d'éducation des adultes). L'énoncé de mission de la stratégie est : L'accès égalitaire à l'éducation des adultes est un droit fondamental pour tous les apprenants adultes. Le rapport demandait au ministère de l'Éducation d'élaborer et d'intégrer un système d'alphabétisation des adultes doté d'un modèle de financement. Les programmes doivent être élaborés dans le

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

respect d'une série de principes directeurs comme le lien entre l'alphabétisation et l'acquisition continue du savoir, le développement social et économique de la province, le développement de partenariats solides.

Bien que le rapport fasse référence aux défis auxquels sont confrontés les travailleurs et les employeurs il ne fait aucune recommandation spécifique concernant la formation en milieu de travail.

## **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

À l'IPE, c'est le Secrétariat aux initiatives d'alphabétisation qui est responsable de tous les projets d'alphabétisation. Il s'agit de l'initiative d'alphabétisation/formation de base des adultes, de l'alphabétisation familiale, de l'initiative d'éducation en milieu de travail d'Alphabétisation Île-du-Prince-Édouard, de l'élaboration de politiques et de normes en matière d'alphabétisation des adultes, du processus d'accréditation des formateurs et du Comité provincial d'initiatives d'alphabétisation.

Les adultes de 18 ans ayant quitté l'école depuis un an sont admissibles aux programmes d'alphabétisation et de formation de base des adultes. Le programme est offert sur l'ensemble de l'île dans les centres communautaires d'apprentissage et les campus du Collège Holland. Les apprenants ont la possibilité de se mettre aux normes du certificat d'études secondaires pour étudiants adultes de l'IPE et de s'inscrire au programme préparatoire à l'équivalent d'études secondaires ou de suivre des cours d'alphabétisation ou de calcul afin d'améliorer leurs compétences.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

Éducation en milieu de travail IPE est un comité formé de nombreux intervenants sur lequel siège un représentant du mouvement syndical. Le comité se réunit rarement, généralement deux à trois fois par année. Le comité fait des suggestions aux membres de son personnel, mais il n'est pas responsable de l'approbation des programmes de formation en milieu de travail. Toutefois, les fonds disponibles ont permis de faire en sorte que tous les projets ont été approuvés.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Manitoba**

### **Nom des ministères responsables**

Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation : formation générale (équivalent de l'attestation d'études secondaires), Centre d'éducation des adultes et programmes d'alphabétisation.

Ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce : responsable des programmes de formation de base et de la coordination du Comité directeur de l'éducation en milieu de travail du Manitoba.

### **Nom des ministres**

[Diane McGifford, Enseignement postsecondaire et Alphabétisation](#)

[Andrew Swan, Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce](#)

### **Personnel de direction**

Lynette Plett, directrice générale, Éducation et alphabétisation des adultes, Enseignement postsecondaire et alphabétisation

Paul Holden, directeur, Compétitivité, formation professionnelle et commerce

Sandi Howell, Coordonnatrice provinciale, Formation de base et ERA, Compétitivité, formation professionnelle et commerce

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

#### **Les étapes de l'alphabétisation au Manitoba**

Les programmes financés par la province visent à évaluer les apprenants par le biais d'un système basé sur l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) <sup>14</sup>. Les programmes visent à aider les

---

<sup>14</sup> L'EIAA a évalué la capacité des gens aux demandes de tous les jours en matière d'alphabétisation. Les résultats ont mené à la création de 5 niveaux : le niveau 1 est le plus bas et le niveau 5 le plus haut. Le niveau 3 est le niveau minimal nécessaire pour faire face aux défis de tous les jours. (Statistiques Canada).

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

apprenants à décrocher un certificat pour chaque étape correspondant à un niveau d'EIAA.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## *Étape I – Se sentir alphabétisé*

L'objectif de l'étape 1 est d'aider les apprenants à se sentir capable de lire et d'écrire. Il s'agit de développer une confiance face au langage écrit en encourageant les apprenants à faire le lien entre les langages oral et écrit.

## *Étape II – Développer l'alphabétisation*

L'objectif de l'étape 2 est d'aider les apprenants à devenir effectivement capables de lire et d'écrire. Il s'agit de consolider les connaissances en encourageant les apprenants à se concentrer sur les caractéristiques visuelles de l'écrit tout en continuant à avoir recours à leur connaissance du monde.

## *Étape III – Devenir alphabétisé*

L'objectif de l'étape 3 est d'aider les apprenants à passer de l'étape apprendre à lire à celle de lire pour apprendre. Il s'agit donc d'aider les apprenants à affiner leurs connaissances.

Le ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce définit les compétences essentielles comme étant la capacité à lire des documents afin d'y trouver de l'information, d'écrire de façon claire, de communiquer de façon efficace, de réfléchir à des problèmes et de prendre des décisions fondées.

## **Politique d'alphabétisation des adultes**

Le ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation a fait adopter la *Loi sur l'alphabétisation des adultes* en octobre 2007. Il s'agit de la première loi de ce genre au Canada. Elle institutionnalise le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba en déterminant quels fournisseurs de services sont admissibles à recevoir un financement et dans quelles conditions doit se faire l'alphabétisation des adultes. La loi ne s'applique pas à l'alphabétisation en milieu de travail.

Les centres de formation des adultes ont été créés par une loi. Ils sont les principaux responsables de l'alphabétisation des adultes, mais d'autres groupes communautaires sont aussi reconnus et financés pour le faire. Leurs programmes permettent aux apprenants d'obtenir des attestations d'études reconnues et les pré-requis nécessaires pour poursuivre des études et améliorer leurs chances en emploi.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

Les programmes s'adressent aux adultes qui n'ont pas complété leurs études secondaires ou qui ne sont pas admissibles à des programmes d'études postsecondaires ou d'autres programmes d'études reconnus.

Une stratégie de formation sur quatre ans lancée en 2001 faisait référence à la formation de base. Nous n'avons rien trouvé sur une possible reconduction de cette stratégie.

## **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

C'est le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation qui gère les programmes généraux d'éducation des adultes et d'alphabétisation au Manitoba. Il accorde des subventions aux Centres d'éducation des adultes et aux programmes communautaires d'alphabétisation à temps partiel. De plus, le ministère accorde un appui continu au développement et à la prestation des programmes centrés sur les adultes.

Le ministère de Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce soutien les programmes d'alphabétisation et de formation de base en milieu de travail.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

Le programme de Partenariat de l'industrie pour la formation du ministère de Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce travaille avec les employeurs et les syndicats à l'élaboration de solutions en ressources humaines. Le service principal est la formation de base. Les programmes de partenariat peuvent aider les organismes à identifier leurs besoins en matière de formation de base et à mettre en place les programmes de formation appropriés. Ceci est réalisé par le biais de la prestation directe de programmes et de la coordination du Comité directeur de la formation en milieu de travail du Manitoba.

Le modèle du comité directeur a recours à des formateurs à contrat. Un petit groupe de formateurs travaille avec le Comité directeur de la formation, le Centre de formation des TUAC et les Centres de formations des métiers de la construction. Cette expérience leur donne le bagage nécessaire pour travailler avec les membres des syndicats.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

Un autre programme fait appel à des incitatifs salariaux offerts aux employeurs et aux entreprises qui offrent des expériences de carrière en emploi, qui créent de nouveaux emplois ou qui améliorent le niveau de compétences et d'alphabétisation de leurs employés.

## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

En novembre 2001, le gouvernement du Manitoba a publié *Un nouveau cadre stratégique pour l'évaluation et la reconnaissance des acquis* (ERA). Son objectif est d'accroître l'expertise en matière d'ERA et d'y avoir recours dans l'ensemble de la province. À cette fin, la stratégie de mise en œuvre consiste à mettre en lien l'ERA avec les autres stratégies provinciales relatives au marché du travail pour une formation efficace, soit l'expansion des collèges, la formation et l'éducation des autochtones et l'immigration. La stratégie repose sur 3 principales sphères d'activité, accroître la capacité des institutions d'enseignement postsecondaire, étendre les services conseils en matière d'ERA dans l'ensemble de la collectivité via le réseau des Centres d'éducation des adultes et des Centres d'emploi et accroître les activités en matière d'ERA au sein de l'industrie par le biais des organismes de réglementation du milieu des affaires et des syndicats, des conseils sectoriels et de la formation en apprentissage. La stratégie est basée sur l'intégration du travail effectué dans ces trois secteurs de l'ERA.<sup>15</sup>

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

Le Comité directeur de la formation en milieu de travail du Manitoba est le plus ancien consortium d'alphabétisation en milieu de travail. Créé en 1990, le comité est formé de 2 représentants du milieu des affaires, de 2 représentants du mouvement syndical et d'un employé du gouvernement provincial qui agit à titre de coordonnateur. C'est la Fédération du travail du Manitoba (FTM) qui nomme les deux représentants des syndicats, lesquels font rapport à la FTM par le biais du coordonnateur de la fédération. Les représentants des syndicats sont guidés par les principes syndicaux en matière d'alphabétisation en milieu de travail, principes dont la FTM fait publiquement la promotion. Les deux représentants des

---

<sup>15</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie.) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.



# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

syndicats travaillent pour leur syndicat respectif et leur travail leur permet donc de participer aux activités du comité sans devoir être libérés.

Le comité directeur ne s'engage pas directement dans les programmes individuels sur les lieux de travail, lesquels sont financés par le gouvernement du Manitoba. Les représentants des syndicats aident à établir le contact initial, à obtenir l'appui du syndicat et à obtenir l'assurance que le principe de mixité est compris. Occasionnellement, les représentants des syndicats sont appelés à l'aide lorsque des problèmes surgissent.

La FTM décrit ce partenariat comme étant l'un des meilleurs. Son succès est attribuable aux gens qui sont autour de la table, à leur engagement, à leur réseau de contacts, à leur engagement envers ce forum bipartite, au financement du gouvernement fédéral et au talent du coordonnateur provincial. On peut mesurer ce succès au fait que le comité fait maintenant partie de l'infrastructure provinciale et qu'il a résisté à plusieurs changements de gouvernement.

Les membres de la Fédération du travail du Manitoba au Comité directeur de la formation en milieu de travail sont :

- Ann Robins, conseillère en éducation, Syndicat canadien de la fonction publique
- Heather Grant-Jury, directrice, Centre de formation de l'Union internationale des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC).

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

Le soutien à l'exécution des programmes est assuré par le ministère de Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce. La participation des syndicats est attendue sur les lieux de travail et le comité directeur joue un rôle de supervision afin d'assurer que les programmes répondent aux besoins des travailleurs.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Nouveau-Brunswick**

### **Nom du ministère responsable**

Enseignement postsecondaire, Formation et Travail

### **Nom du ministre**

Ed Doherty

### **Personnel de direction**

Pauline Pelletier, directrice, Services d'alphabétisation des adultes

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

L'alphabétisation a été reliée au niveau de scolarité (de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>e</sup> année), mais des énoncés de politique récents ont eu recours aux normes de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA).

### **Politique d'alphabétisation des adultes**

En 2002, le Nouveau-Brunswick a publié le Plan d'apprentissage de qualité, un programme de 10 ans. L'un des 4 piliers du programme est l'acquisition continue du savoir. Le gouvernement a fait savoir qu'il travaillait à l'amélioration du niveau d'alphabétisation des adultes de la province en offrant des programmes d'alphabétisation des adultes accessibles, gratuits et dans les deux langues officielles.

En 2005, on a lancé : *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes*. Le plan propose des initiatives à long terme comme l'ajout d'une composante de formation de base en milieu de travail au programme d'études, une collaboration avec les groupes d'alphabétisation dans le but d'accroître la participation, l'imposition de normes de qualité, l'octroi de meilleurs salaires pour les formateurs et une meilleure transition des apprenants des programmes communautaires d'alphabétisation vers les autres modes d'éducation et de formation et plus important encore, vers un emploi stable. Toutefois, il n'existe aucune information quant aux progrès accomplis en vertu de ce plan et de nombreux documents ne sont plus publiés sur le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick (bien qu'ils existent toujours dans la base de données nationale en alphabétisation des adultes (BDAA)).

## **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

Les services d'alphabétisation pour les adultes coordonnent la prestation des services communautaires d'alphabétisation des adultes. Une gamme de programmes d'alphabétisation est offert gratuitement dans les deux langues officielles en partenariat avec le secteur privé, les collectivités et l'organisation sans but lucratif *Alphabétisation Nouveau-Brunswick Inc.* Il y a 9 coordonnateurs régionaux de l'alphabétisation pour aider les Comités régionaux d'alphabétisation à la mise en œuvre des *Programmes communautaires d'apprentissage* pour adultes et assurer un soutien professionnel à ces programmes.

Le programme offre une formation générale gratuite (un équivalent d'études secondaires). Les étudiants y sont admis après avoir réussi un test. Le programme accepte des adultes de 18 ans et plus ayant une scolarité équivalente à une troisième année et plus. Le programme peut aussi aider les personnes qui n'atteignent pas le niveau de scolarité de la 3<sup>e</sup> année. L'objectif est de préparer ces personnes à se joindre à un programme d'équivalence d'études secondaires dans une institution communautaire ou un collège communautaire, dans le cadre d'un programme d'équivalence d'études secondaires de 12 semaines.

Dans le cadre de ce programme, les adultes peuvent avoir accès à une formation en anglais ou en français. Les services académiques pour les niveaux de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>e</sup> année et la préparation à l'équivalence d'études secondaires sont offerts dans 70 collectivités de la province. Les programmes sont adaptés selon les besoins de chacun. Il s'agit d'un programme d'études uniformisé qui permet l'obtention d'une attestation d'études ouvrant la porte à la poursuite de la formation. Les apprenants qui complètent l'équivalent d'études secondaires peuvent passer l'examen d'équivalence d'études secondaires.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

L'énoncé de politique de 2005 sur l'apprentissage des adultes annonçait des améliorations à la formation des adultes, la mise en œuvre d'une formation et d'une attestation de formation de base en milieu de travail et l'évaluation des Centres communautaires d'éducation des adultes. L'objectif est d'augmenter le nombre d'accréditations en matière de

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

formation de base en milieu de travail, de façon à égaliser le nombre d'attestations d'études secondaires qui sont émises.

Le rapport réitère le soutien de la province envers un accroissement des initiatives de formation et d'apprentissage dans la petite et moyenne entreprise. Il reconnaît donc que la majorité des résidents du Nouveau-Brunswick travaillent pour des petites entreprises et que de nombreux employeurs ne disposent pas des ressources suffisantes pour soutenir un programme de formation en milieu de travail. Les actions spécifiques auxquelles la province s'est engagée en matière de formation en milieu de travail sont notamment :

- Explorer les possibilités de financement des initiatives de développement des compétences du côté du gouvernement fédéral.
- Encourager les partenariats entre les employeurs, les groupes d'employeurs, les institutions d'enseignement et les autres intervenants.
- Inciter les employeurs à lancer leurs propres initiatives d'amélioration des compétences et encourager les propriétaires et les directeurs de petites entreprises à parrainer de telles initiatives.
- Reconnaître les nouvelles initiatives de formation menées par les petites et les moyennes entreprises.
- Travailler avec des partenaires à la promotion de meilleures pratiques dans le domaine auprès de la petite et moyenne entreprise.

Le rapport établit aussi un plan destiné à offrir des services de soutien de la formation à la petite et moyenne entreprise. Le plan d'action parle notamment des actions suivantes :

- Identifier les meilleures pratiques à partir des projets pilotes de formation en milieu de travail.
- Explorer des façons d'aider les petites et moyennes entreprises à mener des évaluations de la formation en milieu de travail et des ressources en matière d'alphabétisation et de formation de base en milieu de travail.
- Appuyer les partenariats novateurs à valeur ajoutée afin d'aider les petites et moyennes entreprises.
- Collaborer avec les partenaires au développement d'outils normalisés d'évaluation de la formation, de façon à aider les petites et moyennes entreprises à identifier leurs besoins en matière de formation.
- Compiler l'information sur les ressources en formation.
- Encourager les partenaires à accroître les ressources en formation.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

- Faire la promotion des services d'évaluation de la formation et de ressources uniformisées en matière de formation.
- Collaborer avec les partenaires au lancement d'un portail d'information et de formation destiné à aider les entreprises du Nouveau-Brunswick.

L'état d'avancement de ce plan n'est pas clairement établi.

## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

Au Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ont des politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA) depuis longtemps. Selon les institutions, il est possible d'obtenir de 25 à 100 pour cent des crédits par l'entremise de l'ERA. Les entreprises et les industries se fient à l'ERA pour identifier les compétences dont ont besoin leurs employés et pour améliorer la formation de ceux-ci. L'Université du Nouveau-Brunswick se prépare à étendre ses services en matière d'ERA de façon à y inclure des évaluations de la formation en milieu de travail.<sup>16</sup>

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

Aucune information n'est disponible.

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

Le seul soutien financier semble provenir des *Programmes communautaires d'éducation des adultes*.

---

<sup>16</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Nouvelle-Écosse**

### **Nom du ministère responsable**

Ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre

### **Nom du ministre**

Mark Parent

### **Personnel de direction**

Roberta T. Boudreau, directrice, Service de l'éducation des adultes

Marjorie Davison, directrice, Apprentissage, formation et développement des compétences (en milieu de travail)

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

Le programme d'apprentissage des adultes est composé de 4 niveaux de cours qui vont de l'alphabétisation de base au diplôme d'études secondaires. Les niveaux I et II ont été conçus pour les adultes qui ont besoin d'acquérir toute une gamme de compétences en matière d'alphabétisation. Le niveau III a été conçu pour les adultes qui doivent améliorer diverses compétences pour pouvoir avoir accès au niveau IV ou qui ont besoin d'améliorer leurs compétences essentielles pour pouvoir faire une transition dans leur vie, à leur travail. Le niveau IV consiste de cours qui mènent au Diplôme d'études secondaires pour adultes de Nouvelle-Écosse.

### **Politique d'alphabétisation des adultes**

En 2002, le gouvernement de Nouvelle-Écosse a annoncé un nouveau cadre et plan d'action : Compétences Nouvelle-Écosse.

Le plan a 3 objectifs :

- Répondre aux besoins en matière des compétences sur le marché du travail de Nouvelle-Écosse.
- Donner aux résidents de Nouvelle-Écosse un meilleur accès au marché du travail et un meilleur soutien pour y arriver.
- Renforcer le système d'acquisition continue du savoir de Nouvelle-Écosse.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

Le cadre de travail pour les compétences et l'apprentissage Canada-Nouvelle-Écosse est une entente de partenariat entre le gouvernement du Canada et la province de la Nouvelle-Écosse destinée au soutien des initiatives en matière de compétences et d'apprentissage à l'intention des résidents de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'un forum dans le cadre duquel les différents ministères fédéraux et provinciaux peuvent travailler ensemble afin d'établir des priorités communes et mener des activités conjointes de planification et de travail dans des champs d'intérêt commun.

## **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

La division de l'éducation des adultes du Service des compétences et de l'apprentissage est responsable de l'alphabétisation des adultes et de la formation de base. Elle est aussi responsable de l'achèvement des études secondaires pour les adultes par le biais du Diplôme d'études secondaires pour adultes de Nouvelle-Écosse et du certificat et de formation générale (équivalent d'études secondaires).

L'école d'éducation des adultes de Nouvelle-Écosse offre un programme d'apprentissage pour les adultes. Le programme est dispensé par les écoles secondaires pour adultes, le Collège communautaire de Nouvelle-Écosse et des organismes de formation communautaires (niveaux I et II et occasionnellement le niveau III) qui offrent des cours destinés à améliorer les connaissances en lecture, en écriture et en mathématiques. Les programmes sont gratuits pour tous les adultes qui n'ont pas complété leur diplôme secondaire, sont âgés de plus de 19 ans et ont cessé de fréquenter l'école depuis un an.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

Le Service des compétences et de l'apprentissage est responsable de la formation en milieu de travail et des programmes d'apprentissage et de formation de base. La formation en milieu de travail consiste à faire la promotion et à offrir des programmes de formation de base au travail. Le programme est administré en partenariat avec le milieu des affaires et de l'industrie et les organisations syndicales.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

Dans son document de travail de juin 2002 : *Skills Nova Scotia : Strong Workplace, Bright Future* (Compétences Nouvelle-Écosse, une main-d'œuvre forte, un avenir radieux), le ministère de l'Éducation cite comme principal objectif : développer et mettre en place des processus et des outils d'évaluation et de reconnaissance des acquis.

Le programme d'apprentissage du ministère de l'Éducation a incorporé l'ERA depuis de nombreuses années. Récemment, le ministère a mis de l'avant une nouvelle politique permettant d'obtenir des crédits équivalents à 70 pour cent d'une formation technique grâce à ses acquis.<sup>17</sup>

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

*Les partenaires pour la formation en milieu de travail* de Nouvelle-Écosse est un comité formé de plusieurs intervenants qui conseille le ministère de l'Éducation pour ses programmes de formation en milieu de travail et participe à l'approbation du financement des programmes. Le comité est co-présidé par des représentants des milieux des affaires et des syndicats et il est composé d'un nombre égal de représentants du milieu des affaires, du mouvement syndical et du gouvernement. Récemment, des formateurs en milieu de travail se sont ajoutés au comité. Le comité compte actuellement quatre représentants des syndicats qui ont été nommés par la Fédération du travail de Nouvelle-Écosse.

La coalition provinciale Alphabétisation Nouvelle-Écosse a des postes réservés au mouvement syndical (Fédération du travail) et au milieu des affaires sur son conseil d'administration.

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

Apprentissage en compétences essentielles : soutien le processus du plan de développement de l'apprentissage et offre des outils informels

---

<sup>17</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie.) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.



# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

d'évaluation, un accès gratuit à l'apprentissage et à la formation, des cours d'appoint en mathématiques et lecture de documents (sans frais pour les apprentis), ainsi qu'un cours d'appoint en vue de l'examen d'attestation d'études.

La formation en milieu de travail est offerte aux entreprises et aux syndicats dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. Les coordonnateurs du développement des compétences :

- Évaluent les besoins des organisations en matière de formation,
- Recommandent les programmes qui profiteront le plus aux travailleurs;
- Aident les organisations à faire une demande de financement pour payer un formateur;
- Aident les organisations à choisir le bon formateur pour leur programme; et
- Offrent un soutien pendant le déroulement du programme.

Tous les programmes de formation en milieu de travail font appel à une équipe de projet formée de représentants de la direction, du syndicat et des employés qui initient, coordonnent et supervisent le programme. Les membres de l'équipe de projet se partagent les coûts qui peuvent comprendre :

- Des libérations permettant aux employés de prendre part aux programmes pendant les heures de travail,
- L'espace pour les cours, le matériel, les ressources, le matériel scolaire, le service de garde et les indemnités de déplacement,
- Les contributions au coût du formateur.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Nunavut**

### **Nom du ministère responsable**

Ministère de l'Éducation

### **Nom du ministre**

[Ed Picco](#)

### **Personnel de direction**

Alexis Utatnaq, consultant en alphabétisation/formation des adultes, Service de l'éducation des adultes et de l'enseignement postsecondaire.

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

La formation de base des adultes comprend 6 niveaux de formation qui vont de l'alphabétisation de base à la 12<sup>e</sup> année. Les cours de ce programme permettent aux participants d'apprendre ou de réapprendre les compétences dont ils ont besoin pour atteindre leurs buts en matière d'emploi, d'éducation ou de vie personnelle.

### **Politique d'alphabétisation des adultes**

En novembre 2002, le gouvernement du Nunavut et le *Nunavut Tunngavik Inc* (NTI) ont annoncé qu'ils entendaient travailler ensemble à l'élaboration d'une stratégie d'apprentissage des adultes. (NTI est un organisme incorporé qui représente les Inuits en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.) En octobre 2005, une ébauche de la stratégie a été rendue publique et le rapport final a été déposé à la fin de 2006.

L'ébauche de travail établit un certain nombre de visions pour le Nunavut d'ici 2020. Les références à l'alphabétisation en milieu de travail incluent la création d'une culture de l'apprentissage à la maison et au travail. L'ébauche propose aussi des actions destinées à soutenir l'alphabétisation de la main-d'œuvre et des milieux de travail, notamment des programmes de formation de base et des incitatifs financiers et des mesures d'appui à l'intention des employeurs. L'ébauche de stratégie énonce aussi des projets de création de programmes de marché du travail sur les lieux de travail et de mise en place d'incitatifs comme l'achat de temps pour

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

permettre aux participants de suivre une formation pendant les heures de travail.

## **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

Les participants aux programmes de formation de base des adultes suivent un programme d'études correspondant à leurs besoins et à leur niveau de scolarité. Pour cette raison, le temps consacré au programme varie d'un individu à l'autre. Compte tenu de la gamme de cours disponibles, les cours offerts varient d'un lieu de formation à l'autre (Centres communautaires de formation et campus). Les participants s'inscrivent souvent à ces programmes dans le cadre d'une première étape avant de s'inscrire au programme menant à un certificat ou un diplôme. L'emphase est mise sur l'enseignement de l'Inuktitut et de la culture Inuit.

Le Collège de l'Arctique du Nunavut offre, sur ses campus et ses centres communautaires, un programme d'alphabétisation et de formation de base pour les adultes jusqu'à la 12<sup>e</sup> année. Il offre aussi l'alphabétisation en Inuktitut. Le Service de formation personnalisée offre aux employeurs une formation qui comprend une attestation personnalisée pour les employés municipaux.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

Le Conseil de l'alphabétisation des Territoires du Nord-Ouest travaille avec le Conseil de l'alphabétisation du Nunavut à un projet d'alphabétisation de la main d'œuvre et des lieux de travail. Le projet a mis en évidence un véritable besoin d'alphabétisation sur les lieux de travail chez les employeurs, mais aussi un besoin d'aide en matière d'évaluation, de conception et de prestation des programmes. Les employés voient l'alphabétisation comme un moyen de bâtir leur confiance, de réussir d'autres formations en milieu de travail et de relever de nouveaux défis au travail. Les manques actuels sont l'absence de politique, le manque de ressources humaines qualifiées pour la conception des programmes, le financement et une bonne compréhension des avantages.

## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

Le ministère de l'Éducation n'a pas encore de politique en matière d'ERA. Il travaille toutefois à l'élaboration d'une politique dans le cadre de sa stratégie d'éducation et d'apprentissage pour les adultes.<sup>18</sup>

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

Aucune information n'est disponible.

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

Aucune information n'est disponible.

---

<sup>18</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Ontario**

### **Nom du ministère responsable**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU)

### **Nom du ministre**

John Milloy

### **Personnel de direction**

Kevin French, sous-ministre adjoint, Emploi et Formation

#### *Directeurs régionaux*

Barb Simmons, Centre

Robert Dupuis, Est

Peter Armstrong, Nord

Sharee Mahood, Ouest

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

L'Ontario utilise 5 niveaux d'alphabétisation et de formation de base. Les apprenants ont atteint chacun des niveaux lorsqu'ils peuvent faire la démonstration de l'acquisition des compétences (il n'y a pas d'examens uniformes). Le projet d'acquisition des compétences veut relier les niveaux d'alphabétisation et de formation de base aux critères d'évaluation utilisés par Développement des compétences des ressources humaines/l'enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes.

### **Politique d'alphabétisation des adultes**

Aucune politique spécifique n'a été trouvée.

### **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

L'entente de développement du marché du travail est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'Ontario a alors commencé à fusionner les anciens programmes fédéraux à ses programmes provinciaux sous la supervision d'Emploi Ontario. Comme ce processus est toujours en cours, il faut

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

s'attendre à des changements dans la façon dont ces services seront assurés.

Le gouvernement ontarien finance actuellement un système de services d'alphabétisation et de formation de base et une variété de programmes de formation et de compétences à l'intention des employeurs de la province. La responsabilité des programmes d'alphabétisation et de formation relève du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Emploi Ontario gère les programmes d'alphabétisation et de formation de base. Le ministère de l'Éducation s'occupe pour sa part de la formation en matière d'alphabétisation et de calcul des enfants et des jeunes.

Le programme d'alphabétisation et de formation de base offre des services en alphabétisation, calcul et compétences essentielles. Les services d'alphabétisation et de formation de base aident les gens à atteindre leurs objectifs en matière d'éducation, de formation et d'emploi et à profiter d'une indépendance accrue. Les services d'alphabétisation et de formation de base sont mis à la disposition des apprenants gratuitement, ainsi les gens dont le niveau de scolarité est inférieur à la 9<sup>e</sup> année peuvent améliorer leurs connaissances en lecture, écriture, calcul et compétences de base. Le programme offre aussi des services de perfectionnement scolaire afin de permettre aux apprenants d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour entreprendre des études postsecondaires ou une formation en apprentissage.

Le programme a deux fonctions: la première est d'offrir des services d'alphabétisation et de formation de base et la deuxième est de contribuer au développement de ces services. Les services comprennent l'évaluation de l'alphabétisation, l'élaboration de plans de formation et le suivi des programmes et de la formation. L'élaboration des services inclut le soutien financier visant à aider les agences d'alphabétisation à offrir leurs programmes d'alphabétisation et de formation de base et à mener des initiatives de recherche et de développement.

Il existe 205 agences qui sont financées pour offrir des services d'alphabétisation et de formation de base sur 290 sites. Ces agences sont réparties dans trois secteurs – collégiale, communautaire et conseils scolaires et quatre filières – les anglophones, les sourds, les francophones et les autochtones. La plupart des programmes communautaires offrent une formation par petits groupes centrée sur les niveaux 1 à 3. Les conseils scolaires offrent les niveaux 2 à 5 en groupes et en soutien individuel dans le contexte de salles de classe. Les apprenants y ont la possibilité de compléter leur 12<sup>e</sup> année. Le secteur collégial offre les niveaux 3 à 5 en groupes et en soutien individuel dans le contexte de

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

salles de classe. Les apprenants peuvent y atteindre un niveau d'éducation supérieur.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

En 2000, le gouvernement ontarien a lancé la Stratégie d'alphabétisation de la main-d'œuvre. Son mandat est d'aider au renforcement du système d'alphabétisation et de formation de base dans le but de répondre aux besoins des lieux de travail et de la main-d'œuvre en matière d'alphabétisation, de faire la promotion de l'alphabétisation auprès des intervenants du milieu du travail, d'encourager les investissements dans le développement de l'alphabétisation et de la formation de base et d'évaluer les retombées de l'initiative. La stratégie ne contribue pas au financement direct des services d'alphabétisation en milieu de travail.

Récemment, de petits projets d'alphabétisation en milieu de travail ont reçu du financement. Il s'agit d'un changement dans l'exploitation et non un changement de programme ou de politique.

## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

C'est en 1993 que l'ERA a fait son entrée dans le système collégial, soit au moment où 25 collèges ont reçu un financement pour un poste sur trois ans en vue de l'élaboration de politiques et de processus visant la mise en œuvre d'un système de services d'ERA.<sup>19</sup>

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

Les syndicats n'ont aucun rôle formel.

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

---

<sup>19</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie.) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

L'Ontario soutient la prestation directe de programmes d'alphabétisation par le biais du programme d'alphabétisation et de formation de base. Mais ce programme n'offre aucun soutien aux programmes en milieu de travail, il est plutôt axé sur l'alphabétisation de la main-d'œuvre. Les employeurs sont responsables de la formation directe, tout comme les autres fournisseurs de formation (p.ex. les collègues, les conseils scolaires et les agences communautaires).

Les agences communautaires, les conseils scolaires et les collèges communautaires offrent des programmes d'alphabétisation de la main-d'œuvre. Ces agences et institutions peuvent aussi aider les employeurs à concevoir des formations de base destinées à répondre aux besoins changeants des employés et des lieux de travail. Elles peuvent aussi offrir certaines formations contre rémunération.

Le Fonds d'initiatives du secteur aide l'industrie et les organisations à élaborer des programmes de formation, des normes et du matériel pour leur main-d'œuvre. Cette approche encourage la recherche et la planification dans l'ensemble du secteur dans le but de combler les lacunes en matière de compétences. La collaboration sectorielle permet à plusieurs entreprises de contribuer à la formation et d'en profiter d'une façon qui dépasse normalement les capacités individuelles d'une entreprise. Il permet aussi d'établir une base pour l'accréditation de l'acquisition de compétences et l'élaboration de normes provinciales et fédérales en matière de formation.

Les partenariats en matière de marché du travail de l'Ontario offrent un financement destiné à aider les employeurs, les associations d'employés et d'employeurs et les collectivités à améliorer leur capacité à planifier leurs besoins en matière de ressources humaines et à mettre en œuvre des plans d'adaptation de la main-d'œuvre.

*Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents* est un programme d'Ontario au travail destiné à aider les parents de moins de 22 ans qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et qui sont admissibles au programme *Ontario au travail* (le programme d'aide sociale de la province). Il offre un soutien permettant la poursuite des études, l'achat de matériel scolaire et de vêtements, le remboursement de voyages éducatifs et de frais de services conseil et de transport. Les enfants ont priorité pour les services de garde.



# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Québec**

### **Nom des ministères responsables**

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : alphabétisation

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : alphabétisation en milieu de travail

### **Nom des ministres**

Michelle Courchesne, Éducation, Loisir et Sport

Sam Hamad, Emploi et Solidarité sociale

### **Personnel de direction**

Lino Mastriani, Coordonnateur, Direction de la formation générale des adultes

Andrée Racine, Programme fédéral-provincial d'initiatives d'alphabétisation, Direction de la formation générale des adultes

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

Une politique de 2002 définit l'alphabétisation de façon à tenir compte du contexte actuel de société du savoir, de mondialisation, de changement technologique et de complexification de la vie sociale et économique. Selon les ministères responsables, la formation de base devrait permettre de :

- Comprendre et utiliser l'information écrite dans une variété de contextes dans le but d'atteindre ses objectifs et d'élargir ses connaissances et ses habiletés.
- Communiquer efficacement avec divers auditoires.
- Utiliser les technologies de l'information et des communications à diverses fins.
- Participer activement à son rôle de citoyen.

## **Politique d'alphabétisation des adultes**

En 2002, le ministre d'état à l'Éducation et à l'Emploi et le ministre de l'Emploi ont collaboré à l'élaboration d'une politique de formation des adultes et de formation continue. La politique identifiait 4 secteurs d'intervention prioritaires :

- Offrir une formation de base pour les adultes.
- Maintenir et améliorer sur une base continue les compétences des adultes.
- Accorder une reconnaissance officielle aux acquis.
- Abolir les obstacles à l'accessibilité et à la rétention.

## **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

Les 72 Commissions scolaires du Québec (60 francophones, neuf anglophones et trois ayant un statut particulier) offrent des programmes de formation des adultes aux employeurs et aux collectivités dans 170 lieux répartis dans la province. Le financement provient du *Fonds national de formation de la main-d'œuvre* et est lié à des règles et des obligations de reddition de comptes strictes.

Les groupes communautaires d'alphabétisation offrent aussi de la formation aux adultes. Ils se concentrent d'abord sur les adultes qui ont décidé de ne pas retourner à l'école ou veulent poursuivre leur formation sans pour autant devoir obtenir une attestation officielle du ministère de l'Éducation.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

La politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue affirme que la loi destinée à favoriser le développement de la formation de la main-d'œuvre constitue l'une des avancées les plus remarquables de la culture d'acquisition continue du savoir au Québec.

La loi est communément appelée la loi du 1 pour cent (voir la section sur les soutiens financiers). Elle vise l'accroissement des qualifications de la main-d'œuvre québécoise. La politique affirme que la formation offerte par l'employeur constitue l'une des assises de la formation continue au

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

Québec. Les ministères suggèrent que même si la loi met à la disposition des employeurs les outils pour soutenir le développement d'une culture de formation continue, un accent particulier devrait être mis sur l'accessibilité de cette formation en emploi parce que certains travailleurs n'ont pas accès à la formation dont ils ont besoin.

En juin 2007, la loi a été amendée et rebaptisée *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Elle est souvent identifiée comme la loi des compétences. Alors que les employeurs ont toujours l'obligation de dépenser 1 pour cent de leur masse salariale sur la formation, la loi met à leur disposition plus de moyens et d'outils pour le développement des compétences en milieu de travail.

## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

En 2002, le gouvernement du Québec a adopté son *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue* qui met de l'avant un certain nombre de mesures en matière de reconnaissance des acquis (ERA) avec l'objectif de créer des mécanismes destinés à assurer un accès aux services d'ERA dans toutes les régions du Québec.

Certains éléments liés au milieu de travail sont :

- Consolider un système de certification professionnelle qui inclura dorénavant l'ERA de façon à valoriser et reconnaître formellement les compétences acquises au travail.
- Développer une approche basée sur l'école et le milieu de travail pour la reconnaissance des compétences acquises par certaines catégories de travailleurs de façon à répondre adéquatement aux besoins en matière d'ERA de groupes de personnes occupant des fonctions similaires.
- Mettre l'accent sur l'élaboration de programmes de formations qualifiantes transférables (sujets à la loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre) dans le but de faciliter l'ERA.<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie.) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

Au Québec, la [Commission des partenaires du marché du travail](#) s'occupe de soutenir l'alphabétisation en milieu de travail, mais pas exclusivement. Les syndicats jouent un rôle central dans la commission. La Fédération du Travail du Québec (FTQ) travaille avec la commission pour s'assurer que les travailleurs ont accès à de la formation.

La commission participe activement à l'élaboration et à la gestion des mesures et services en emploi offerts par Emploi Québec. Elle est responsable de l'administration de la loi sur les compétences (la loi du 1 %) et de l'élaboration des programmes de financement de la formation de la main-d'œuvre (*Fonds national de formation de la main-d'œuvre*) maintenant rebaptisé Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

La loi sur les compétences ou « loi du 1 % » impose un seuil minimal de dépenses en matière de formation de la main-d'œuvre. Les employeurs dont la masse salariale est de 1 million et plus doivent dépenser 1 pour cent de leur masse salariale sur la formation de façon à développer les compétences transférables. Les employeurs qui ne le font pas doivent verser un montant équivalent au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. En retour, le fonds soutient des programmes de formation comme le *Programme de développement des compétences en entreprise*.

L'alphabétisation, la formation de base et la francisation sont des priorités du programme. Du financement est disponible pour de la formation axée sur l'amélioration de l'alphabétisation et de la formation de base jusqu'à un niveau équivalent à l'attestation d'études secondaires ou de qualifications reconnues par Emploi Québec. Les employés ciblés par la formation de francisation sont ceux qui ne parlent pas français et qui doivent améliorer leurs connaissances du français pour pouvoir conserver leur emploi ou améliorer leur mobilité.

Le financement est rendu disponible par le biais d'un processus d'appel d'offres. Les employeurs et les syndicats peuvent faire une demande, mais la plupart des employeurs du secteur public ne sont pas admissibles.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Saskatchewan**

### **Nom des ministères responsables**

Ministère de l'Éducation : Commission d'alphabétisation de la Saskatchewan

Ministère de l'Enseignement postsecondaire, de l'Emploi et du Travail

### **Nom des ministres**

Ken Krawetz, ministre responsable de la Commission de l'alphabétisation de la Saskatchewan

[Rob Norris, ministre de l'Enseignement postsecondaire, de l'Emploi et du Travail – ministre responsable de la Commission du marché du travail de la Saskatchewan](#)

### **Personnel de direction**

Dr. Margaret Lipp, Commissaire à l'alphabétisation

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

#### **Repères d'alphabétisation : niveaux 1 et 2**

Les repères d'alphabétisation de niveaux 1 et 2 correspondent aux rôles des adultes dans la vie de tous les jours à titre de membres d'une famille, de membres d'une collectivité et de travailleurs. Les repères sont donc une référence aux compétences, aptitudes et attitudes dont les adultes ont besoin pour fonctionner dans leur monde. *The Circle of Learning* (le cycle de l'apprentissage) est la représentation physique de ces repères.

#### **Formation de base des adultes niveau 3 (Adulte 10)**

Les adultes peuvent s'inscrire au niveau 3 de la formation des adultes (Adulte 10) s'ils ne sont pas prêts à passer l'examen d'équivalence d'études secondaires ou s'ils ne sont pas prêts à entreprendre le programme Adulte 12.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Attestation d'études secondaires (Adulte 12)**

La politique Adulte 12 prévoit qu'un adulte peut obtenir l'attestation de 12e année en complétant des cours de 7 crédits.

## **Politique d'alphabétisation des adultes**

Aucune information n'est disponible.

## **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

La Commission d'alphabétisation de la Saskatchewan a été créée dans le but de sensibiliser le public à l'importance de l'alphabétisation et de mettre de l'avant une approche forte et coordonnée d'alphabétisation et de formation de base continue pour les apprenants. La commission dirige *SaskSmart – Literacy for Life*. Une initiative qui offre alphabétisation et formation de base en anglais, mathématiques et sciences et technologies. L'objectif de SaskSmart est de mettre de l'avant une approche forte et coordonnée d'amélioration du niveau d'alphabétisation de la province.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

La Commission d'alphabétisation de la Saskatchewan ne s'occupe pas directement d'alphabétisation en milieu de travail.

Un nouvel organisme, la Commission du marché du travail de la Saskatchewan, pourrait poursuivre le travail du défunt Conseil de développement de la main-d'œuvre de Saskatchewan dans le domaine de la formation de base en milieu de travail. Mais le retard dans le processus de nomination d'un directeur général et les élections de 2007 ont modifié ce scénario.

## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

À l'automne 2003, le Conseil de développement de la main-d'œuvre de Saskatchewan a présenté au ministère de l'Éducation son Cadre de travail provincial sur la reconnaissance des acquis en Saskatchewan en recommandant que le gouvernement en fasse une politique officielle.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

Plusieurs des actions décrites dans le Cadre de travail ont déjà été mises en œuvre à divers degrés.<sup>21</sup>

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

La Commission d'alphabétisation de la Saskatchewan compte plusieurs représentants des employeurs, mais aucun des syndicats.

Les employeurs et les syndicats sont également représentés et sont les co-présidents la Commission du marché du travail de Saskatchewan.

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

La province finance la formation en milieu de travail par le biais du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Emploi. La province finance et appuie les employeurs des secteurs manufacturiers, de la transformation et de la valorisation agricole afin de les aider à former de nouveau les employés permanents actuels, de façon à maintenir ou à améliorer la position concurrentielle du secteur. Le programme ne fait pas mention d'alphabétisation et de formation de base en milieu de travail. Ses objectifs sont notamment les suivants :

- Accroître le nombre d'occasions de formation pour les employés actuels des entreprises de Saskatchewan qui ont besoin de programmes de recyclage professionnel pour faire face aux changements qui surviennent sur le marché du travail et dans les technologies.
- Augmenter les investissements de l'industrie dans la formation afin d'améliorer la compétitivité et de soutenir la croissance économique et la création d'emplois.
- Soutenir la transférabilité des compétences et la mobilité de la main-d'œuvre.
- Soutenir l'adaptation des travailleurs par le biais du recyclage professionnel.
- Améliorer la collaboration et les partenariats entre les employeurs, les employés et les formateurs pour mieux évaluer les besoins en matière de formation.

---

<sup>21</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie.) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

C'est le Fonds d'innovation qui est le mécanisme de financement de SaskSmart et de la commission. Le Fonds verse une aide financière destinée à élaborer et mettre en œuvre un plan communautaire d'alphabétisation. Deux types de financement sont offerts aux collectivités : Déclaration d'intérêt et Plan communautaire d'alphabétisation. La déclaration d'intérêt offre aux collectivités un financement destiné au développement d'un plan coordonné d'alphabétisation. Le plan de la collectivité inclut une proposition de financement sous le Plan communautaire d'alphabétisation.

Pour les projets d'alphabétisation en milieu de travail, le Fonds d'innovation appuiera les stratégies destinées à aider les entreprises à répondre aux besoins de leur main-d'œuvre en matière d'alphabétisation, notamment en rendant disponibles des ressources en alphabétisation, une formule plus économique que si les entreprises avaient à développer leur propre matériel.



## **Terre-Neuve et Labrador**

### **Nom du ministère responsable**

Ministère de l'Éducation

### **Nom de la ministre**

Joan Burke

### **Personnel de direction**

Cindy Christopher, directrice, alphabétisation des adultes

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

L'éducation de base des adultes est un programme provincial destiné aux apprenants adultes composé de trois niveaux : le niveau I est celui de l'alphabétisation de base et équivaut approximativement à la scolarité de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, le niveau II est l'équivalent de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> et le niveau III qui équivaut de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> permet l'émission d'un diplôme après l'obtention d'un minimum de 36 crédits.

### **Politique d'alphabétisation des adultes**

En 2000, le gouvernement a lancé le *Plan stratégique d'alphabétisation* de la province. Le plan porte sur l'alphabétisation à tous les âges et définit les orientations stratégiques pour les initiatives d'alphabétisation, comme l'éducation des adultes et l'alphabétisation en milieu de travail. L'un des objectifs du plan est le soutien des programmes d'alphabétisation en milieu de travail par le partage des meilleures pratiques avec les employeurs et les syndicats et par un appui aux initiatives d'alphabétisation en milieu de travail.

### **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

Deux programmes de financement sont à la disposition des organismes communautaires sans but lucratif. De plus le Collège de l'Atlantique Nord offre une programmation de Niveau I.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## *1. Prestation de programmes de niveau I d'éducation aux adultes à temps plein à Terre-Neuve et Labrador.*

Les programmes sont offerts aux étudiants de 18 ans et plus possédant un niveau de scolarité inférieur à la 7<sup>e</sup> année et ayant quitté l'école primaire ou secondaire depuis au moins un an. Les programmes sont offerts sur une période de 40 semaines (septembre à juin) à raison de 25 heures par semaine et comprennent 10 heures de préparation payées pour les enseignants qui ont des classes dont le ratio étudiants/enseignant est de 12 :1. L'évaluation des outils doit être approuvée par le ministère de l'Éducation. Les formateurs doivent au minimum posséder un baccalauréat en éducation. Les bénévoles sont choisis à l'aide des outils de sélection habituels. Les programmes doivent être offerts dans des établissements et des salles de classe qui ont été approuvées par le ministère de l'Éducation. Le ministère verse un maximum de 41 000 \$ par programme de niveau I d'éducation de base aux adultes pour une classe de 12 étudiants.

## *2. Coordination des programmes bénévoles de formation en alphabétisation de Terre-Neuve et Labrador*

Les programmes bénévoles de formation sont offerts sur une période de 40 semaines et comportent un minimum de 3 à 4 heures de cours par semaine. Les étudiants doivent être âgés de 18 ans et plus. Un minimum de 25 étudiants sont évalués et inscrits sur la base d'un outil autorisé par le ministère de l'Éducation. Le coordonnateur rémunéré doit posséder au minimum un baccalauréat en éducation et une expérience de travail en éducation des adultes. Les programmes bénévoles de formation des adultes sont admissibles à une subvention maximale de 38 500 \$.

En ce moment, les travailleurs qui touchent des prestations d'assurance-emploi peuvent aussi recevoir un soutien pour les frais de scolarité et les frais de garde et de transport. Ils doivent s'adresser à Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et avoir identifié leurs besoins en matière de formation de base dans le cadre de leur plan de retour au travail. Certains travailleurs ont reçu un appui de RHDC et de Ressources humaines Travail et Emploi, en partenariat avec le ministère de l'Éducation, le Collège de l'Atlantique Nord et les groupes communautaires.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

Bien que le Plan stratégique d'alphabétisation fasse référence à l'alphabétisation en milieu de travail, aucune initiative spécifique n'a été relevée.

Le Groupe de travail sur les compétences de Terre-Neuve et Labrador a publié son rapport en mars 2007. Plusieurs recommandations portent sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail.

- Le gouvernement devrait créer un fonds destiné à aider les petites et moyennes entreprises à offrir de la formation en alphabétisation et compétences essentielles.
- Le gouvernement devrait poursuivre ses discussions avec le gouvernement fédéral à propos de l'utilisation des fonds de l'assurance-emploi pour le soutien de la formation en milieu de travail et de congés pour formation rémunérés.
- Les employeurs devraient investir d'avantage dans la formation en milieu de travail et être conscients du retour sur investissement de la formation en milieu de travail.
- Les syndicats devraient travailler avec les employeurs à la mise en œuvre d'initiatives de formation en milieu de travail.
- Le gouvernement devrait maximiser les succès du Programme de qualification professionnelle en créant de meilleurs outils d'évaluation de l'alphabétisation et des compétences, en augmentant les crédits accordés pour les acquis et en offrant un soutien préalable aux examens.
- Le gouvernement devrait négocier avec le gouvernement fédéral une entente de financement permettant d'accorder une aide financière aux travailleurs qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi et d'accroître le nombre d'occasions de formation en milieu de travail, notamment de la formation en matière d'alphabétisation et de compétences essentielles.

Aucune information n'est disponible concernant les suites qui ont été données à ces recommandations.

## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

Terre-Neuve et Labrador soutient officiellement l'ERA, mais sa mise en oeuvre relève des institutions. Le Conseil d'apprentissage et d'accréditation permet l'évaluation des acquis d'individus qui veulent obtenir une accréditation pour un emploi désigné pour lequel les connaissances ont été acquises par le biais d'une expérience de travail. Au début des années 2000, l'Office d'accréditation des pêcheurs professionnels de Terre-Neuve et Labrador a mené un important effort d'ERA qui a permis à des pêcheurs de passer d'un niveau d'accréditation au suivant, alors que d'autres ont obtenu des crédits en vue du prochain niveau d'accréditation.<sup>22</sup>

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

Le Comité de formation et d'éducation de la Fédération du travail de Terre-Neuve et Labrador est la plus récente tentative d'intervention dans le dossier du manque de soutien à l'alphabétisation en milieu de travail. La Fédération du travail de Terre-Neuve et Labrador est un membre actif de ce groupe. Le comité est formé de représentants des groupes communautaires, du milieu des affaires, des syndicats, du gouvernement, des collèges et de défenseurs de la cause.

L'initiative stratégique de partenariat est un mécanisme conçu pour améliorer les communications et identifier des occasions de collaboration entre le milieu des affaires, le mouvement syndical et le gouvernement dans le dossier des défis économiques auxquels doit faire face la province. Le Comité directeur tripartite est formé des sous-ministres du Plan de développement de la province (président), de l'Innovation, du Commerce et du Développement rural, des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi, d'un représentant de l'Agence des relations de travail et de représentants de la Fédération du travail de Terre-Neuve et Labrador et du *Business caucus* de Terre-Neuve et Labrador.

---

<sup>22</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie.) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

Le ministère de l'Éducation a récemment approuvé la *Voisey's Bay Nickel Company* comme fournisseur d'éducation aux adultes de niveau I à sa mine du Labrador. C'est la première fois qu'une formation de base aux adultes de niveau I est offerte dans l'industrie minière de la province.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Territoires du Nord-Ouest**

### **Nom du ministère responsable**

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

### **Nom du ministre**

[Jackson Lafferty](#)

### **Personnel de direction**

Barbara Miron, coordonnatrice, Alphabétisation et formation de base aux adultes.

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest accepte la définition de Statistiques Canada et de l'Organisation de coopération et de développement économiques de l'alphabétisation telle qu'elle est écrite dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes : La capacité de comprendre et d'utiliser l'information écrite dans ses activités quotidiennes, à la maison, au travail et au sein de la collectivité – afin d'atteindre ses objectifs et de développer son savoir et son potentiel.

### **Politique d'alphabétisation des adultes**

La directive sur l'alphabétisation et la formation de base des adultes établit un cadre de planification, de développement, de prestation et d'évaluation des programmes et services d'alphabétisation et de formation de base pour les adultes.

### **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest offre deux programmes communautaires d'alphabétisation – le Programme de projets communautaires d'alphabétisation et le Programme communautaire de compétences au travail.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

Le Fonds de projets communautaires d'alphabétisation est géré par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi et il offre des programmes de formation de base aux adultes de niveau 110. Des contributions sont aussi versées aux organismes communautaires et aux organisations non-gouvernementales pour des projets d'alphabétisation de base.

Le Collège Aurora reçoit du financement du ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi pour ses programmes et services d'alphabétisation et de formation de base pour les adultes. Le financement des programmes d'éducation de base pour les adultes est la grande priorité. Il s'agit notamment d'alphabétisation de base, de développement académique et de préparation à l'emploi. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi peut aussi accorder un financement à des programmes offerts par d'autres fournisseurs. Ce financement assure l'offre de programmes d'éducation de base des adultes de niveaux 120 et 150 (4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année).

Le Programme communautaire des compétences pour le travail aide les clients à percevoir un soutien au revenu pour atteindre l'autonomie par le biais de l'éducation, de l'expérience au travail et de services de soutien. Les projets sont gérés par le Collège Aurora ou des organismes communautaires et ils peuvent porter sur l'alphabétisation des adultes, l'acquisition de compétences de base, le développement personnel et des projets d'activités au travail.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

En 2001, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a lancé une stratégie d'alphabétisation sur quatre ans dont l'objectif est d'amalgamer les programmes existants et de combler les lacunes dans les services de façon à être en mesure de rejoindre les groupes cibles de la population adulte. L'un des programmes créés par cette initiative a été le Fonds d'alphabétisation en milieu de travail. Le fonds vise la création de partenariats entre les grandes et les petites entreprises, les syndicats et les employeurs du communautaire et l'apport de nouvelles occasions de développement des compétences essentielles pour les employés. Les projets et activités admissibles peuvent notamment porter sur la formation en milieu de travail en lecture, en écriture, en mathématiques, en communication orale, en résolution de problèmes et en développement d'esprit critique. Les compétences essentielles sont couplées au

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

développement des compétences techniques et à l'évaluation des besoins en milieu de travail.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest assure l'évaluation des besoins en matière de formation en milieu de travail et offre des programmes de subventions salariales auxquels les employeurs contribuent financièrement et les employés contribuent par du temps à l'extérieur des heures de travail. Le gouvernement territorial gère aussi des programmes de formation de base pour les jeunes et les adultes. Le Programme *Building Essential Skills* offre des occasions de formation à court terme pour les travailleurs admissibles à l'assurance-emploi. Le Programme de formation en emploi offre aux employeurs des subventions à la formation des résidents du Nord dans des domaines d'activité ciblés.

Le Conseil de l'alphabétisation des Territoires du Nord-Ouest travaille avec le Conseil de l'alphabétisation du Nunavut à un projet d'alphabétisation de la main d'œuvre. Le projet part du constat que les employeurs ont de véritables besoins en matière d'alphabétisation mais qu'il existe aussi des besoins en matière d'aide à l'évaluation, à la conception et à la réalisation des programmes. Les employés voient l'alphabétisation en milieu de travail comme un moyen d'améliorer leur degré de confiance, de réussir d'autres formations en milieu de travail et de se voir confier de nouvelles tâches au travail. Les principaux défis sont l'absence de politique, le manque de personnel pour la conception des programmes, le manque de financement (particulièrement pour les petites entreprises), et une bonne compréhension des avantages.

## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a pas de politique d'évaluation et de reconnaissance des acquis.<sup>23</sup>

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

Les Territoires du Nord-Ouest ont un Conseil ministériel de l'alphabétisation qui était d'abord doté d'un budget de 20 millions, lequel

---

<sup>23</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie.) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.



# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

est récemment passé à 40 millions. Il y a une enveloppe de financement pour les activités d'alphabétisation en milieu de travail. Le conseil n'approuve pas les projets individuellement, mais il émet des orientations générales, par exemple, il a décidé qu'un cours sur logiciel Excel n'était pas de l'alphabétisation en milieu de travail. Un représentant de la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest est le co-président du conseil et il fait rapport à l'exécutif de la fédération tous les mois. Le conseil se réunit deux fois par année et les dépenses de ses membres sont remboursées. Cette expérience s'est avérée profitable pour les syndicats et les autres ont apprécié leur participation parce qu'ils ont un accès direct aux lieux de travail.

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

L'intention du Fonds d'alphabétisation en milieu de travail est d'élargir les partenariats entre la petite et la grande entreprise, les syndicats et les employeurs du communautaire dans le but de donner aux employés des occasions de poursuivre l'acquisition de compétences essentielles. Les projets et activités admissibles peuvent notamment porter sur la formation en milieu de travail en lecture, en écriture, en mathématiques, en communication orale, en résolution de problèmes et en développement d'esprit critique. La portion compétences essentielles de la formation est intégrée au développement des compétences techniques et à l'évaluation des besoins.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

## **Yukon**

### **Nom du ministère responsable**

Ministère de l'Éducation

### **Nom du ministre**

[Patrick Rouble](#)

### **Personnel de direction**

Shawn Kitchen, directeur des programmes et services du marché du travail, Service de l'enseignement postsecondaire

### **Comment l'alphabétisation est-elle décrite ou définie ?**

Le gouvernement du Yukon a adopté la définition suivante de l'alphabétisation, la définition de *ABC CANADA*:

« L'alphabétisation est la capacité de comprendre et d'utiliser l'information écrite dans ses activités quotidiennes, à la maison, au travail et au sein de la collectivité – afin d'atteindre ses objectifs et de développer son savoir et son potentiel. »

### **Politique d'alphabétisation des adultes**

En 2001, le gouvernement a publié la Stratégie d'alphabétisation du Yukon qui établit les objectifs suivants :

- Faire la promotion des avantages de l'alphabétisation
- Offrir aux résidents du Yukon un plus grand nombre d'occasions d'accroître leurs forces actuelles en améliorant leurs compétences en alphabétisation.
- Offrir des programmes d'alphabétisation créatifs et appropriés à tous les résidents du Yukon.
- Développer des partenariats avec les gouvernements des Premières Nations.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

- Développer des partenariats avec les éducateurs, les corporations, les organisations syndicales, les collectivités et les autres intervenants.
- Coopérer avec les partenaires régionaux et nationaux de partout au Canada afin de mieux s'adapter aux changements technologiques et au rôle changeant de l'alphabétisation dans l'éducation et au travail.
- Suivre les initiatives des partenaires du fédéral et des provinces en matière d'alphabétisation de façon à pouvoir en profiter.
- Répondre plus adéquatement aux besoins mondiaux tels qu'identifiés dans les plus récentes recherches en matière d'alphabétisation réalisées au Canada et ailleurs.
- Comprendre et réagir aux défis soulevés par l'alphabétisation en matière d'autonomie et de revendications territoriales pour les Premières Nations et les résidents du Yukon.
- S'assurer que les programmes d'alphabétisation sont élaborés de façon à répondre aux besoins des lieux de travail en matière d'alphabétisation.

La révision de la Stratégie d'alphabétisation de 2006 a été l'occasion pour les différents intervenants d'apporter leur contribution aux programmes et services d'alphabétisation des gouvernements du Yukon actuel et futurs. Le gouvernement a vu la révision de la Stratégie d'alphabétisation comme l'élément moteur de ses efforts pour préparer les résidents du Yukon aux occasions présentes et à venir de formation et d'emploi.

## **Comment les programmes d'alphabétisation sont-ils rendus disponibles ?**

Le Service de l'enseignement postsecondaire offre aux résidents du Yukon des programmes et des services d'éducation des adultes, de formation et d'emploi en :

- Soutenant les programmes du Collège du Yukon
- Élaborant et en mettant en œuvre des initiatives de marché du travail comme la recherche, la planification et l'information sur le marché du travail.
- Faisant la promotion des partenariats entre les entreprises, les organisations syndicales, le Collège du Yukon, les Premières Nations, les groupes visés par l'équité en matière d'emploi, le gouvernement fédéral et les autres juridictions en vue du développement et de la mise en œuvre des programmes.
- Faisant la promotion de l'apprentissage, de la formation des compétences et des normes interprovinciales du commerce.
- Faisant la promotion des initiatives d'alphabétisation par le biais des programmes communautaires et en milieu de travail.

## **Est-ce que l'accent est mis sur l'alphabétisation et la formation de base en milieu de travail ?**

En 2006, un financement de près de 130 000 \$ a été rendu disponible pour un projet d'alphabétisation en milieu de travail à l'intention du personnel des gouvernements des Premières Nations du Yukon. *Yukon Learn* a reçu, du ministère de l'Éducation, 100 000 \$ pour la formation communautaire et du ministère du Développement économique, 28 500 \$ pour le développement communautaire et la mise en place d'un programme d'alphabétisation en milieu de travail. Le projet d'alphabétisation en milieu de travail se concentrera sur le développement des compétences de base et des compétences avancées en matière d'alphabétisation dont les membres du personnel de certains gouvernements des Premières Nations peuvent avoir besoin pour être en mesure d'atteindre leurs objectifs personnels et professionnels. Les employés actuels et anciens des gouvernements des Premières Nations pourront participer à ce programme.

## **Quelles sont les politiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis ?**

Le Service de l'enseignement postsecondaire du gouvernement du Yukon appuie la formation et le développement de l'ERA au Collège du Yukon.<sup>24</sup>

## **Quel est le rôle des syndicats ?**

Aucune information n'est disponible.

## **Quel soutien financier est mis à la disposition des travailleurs, des syndicats ?**

Le Fonds de formation communautaire a été créé pour les programmes de développement des compétences et il est composé de 7 fonds de formation communautaire et de 8 fonds spécifiques à l'industrie.

---

<sup>24</sup> Kennedy, Bonnie. *A Spring 2003 Snapshot: The Current Status of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) in Canada's Public Postsecondary Institutions: Part One*. (Aperçu au printemps 2003 : L'état actuel de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les institutions postsecondaires du Canada, première partie.) Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada mai 2003.

# **SCFP** Inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public

Le Fonds d'alphabétisation du Yukon accorde du financement à des projets permettant à tous les résidents du Yukon d'acquérir les connaissances en alphabétisation nécessaires pour réussir dans leur collectivité, leur travail et leur vie personnelle.

:cc/sep491